



**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
CAGB le :

**Séance du jeudi 17 février 2011  
qui s'est déroulée à la CCI du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général  
Adjoint des services,  
Laurent VAN  
HERREWEGHE

**PRESENCES**

- liste des présents annexée

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le jeudi 17 février 2011 à 18 heures 00 à la salle des séances de la CCI du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes :

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**↳ R 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Zahira YASSIR-COUVAL comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil de Communauté du 16 décembre 2010.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

## ↳ R 0.2 - Modification de délégués

### Modification de délégués au Conseil de Communauté du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- installe Mme Zahira YASSIR-COUVAL comme déléguée titulaire de la Ville de Besançon au Conseil de Communauté et la désigne membre titulaire de la Commission n°04 - « Développement Durable, Environnement, Cadre de Vie »,
- installe Mme Maryse MILLET comme déléguée titulaire de la commune de Genes au Conseil de Communauté et la désigne membre titulaire de la Commission n°08 - « Relations avec les partenaires, les autres collectivités, les secteurs, Aide aux Communes »,
- installe Mme Catherine BOTTERON comme déléguée titulaire de la commune de Châtillon-le-Duc au Conseil de Communauté et la désigne membre titulaire à la Commission n°01 - « Finances, Ressources humaines, Communication, TIC »,

### Modification de délégués pour représenter la CAGB au SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriale,
- désigne Mme Zahira YASSIR-COUVAL comme déléguée titulaire (son suppléant restant M. Abdel GHEZALI) pour représenter la CAGB au SYBERT,
- désigne M. Denis GALLET comme délégué suppléant de M. Philippe GUILLAUME pour représenter la CAGB au SYBERT.

### Modification de délégués pour représenter la CAGB au SMSCoT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriale,
- désigne Mme Maryse MILLET comme déléguée titulaire (son suppléant restant M. Jean PIQUARD) pour représenter la CAGB au SMSCoT,
- désigne Mme Catherine BOTTERON comme déléguée titulaire et Mme Annie POIGNAND comme déléguée suppléante pour représenter la CAGB au SMSCoT.

### Modification d'un délégué pour représenter la CAGB au SMPSI

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriale,
- désigne Mme Zahira YASSIR-COUVAL comme déléguée suppléante de Mme Annie MENETRIER pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI).

### Modification d'un délégué pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration de l'Association ATMO Franche-Comté

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivité Territoriale,
- désigne Mme Zahira YASSIR-COUVAL comme représentante de la CAGB au Conseil d'Administration de l'Association ATMO Franche-Comté, à la place de Mme Martine BULTOT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

## **Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### Finances

#### ↳ R 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2011

Le Conseil de Communauté a débattu des Orientations Budgétaires 2011.

↳ R 1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2011 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport relatif à la gestion de la dette du Grand Besançon.

↳ R 1.1.3 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement - Exercice 2011

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur une ouverture anticipée de crédits, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2011, de 573 620 € sur le Budget principal, 3 800 € sur le Budget annexe CRR et 11 000 € sur le Budget annexe Transports.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 110                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 1.1.4 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2010

Le Conseil de Communauté prend connaissance de l'utilisation des lignes de dépenses imprévues au long de l'exercice 2010.

↳ R 1.1.5 - Garantie d'emprunt accordée à Grand Besançon Habitat pour la construction de 47 logements « Site Banane - Place Nord » à Besançon - Rectificatif

Mmes MENETRIER, POISSENOT et MM. GONON, MOYSE et STEPOURJINE ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de communauté se prononce favorablement sur cette modification.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 105                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 1.1.6 - Garantie d'emprunt au profit de Néolia - Réaménagement de dette (Compétence Habitat)

Mme POISSENOT ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette modification de garantie d'emprunt.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 109                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 1.1.7 - Adhésion à l'Association des Maires du Doubs (AMD)

M. BAULIEU ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB à l'Association des Maires du Doubs pour une cotisation annuelle de 2 640 € (valeur 2011),
- désigne Monsieur Gabriel BAULIEU comme représentant de la CAGB au sein de cette association.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 108                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 1.1.8 - Groupement de commandes entre la CAGB et le SYBERT pour un marché d'assistance et de conseil en assurances

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la constitution d'un groupement de commandes pour le marché d'assistance et de conseil en assurances,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 110                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 1.1.9 - Institut Régional Fédératif du Cancer - Construction d'un bâtiment et d'équipements dédiés à la cancérologie régionale - Participation financière du Grand Besançon

MM. FOUSSERET et BODIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à hauteur de 2 M€ en faveur de l'Institut Régional Fédératif du Cancer de Franche-Comté (IRFC),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

↳ R 1.2.1 - Commission Administrative Paritaire - Promotion interne

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création du grade concerné,
- la suppression de l'ancien grade à la date de titularisation de l'agent,
- la modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.2 - Avancements de grade

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création des grades concernés,
- la suppression des anciens grades,
- la modification de la liste des emplois permanents correspondants.

Suite à des réussites à concours

Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) au sein de la Direction Gestion des Déchets, en poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création du grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et la suppression du grade d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe qui interviendra à la date de la titularisation de l'agent,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Transformation d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe (catégorie C) au sein du service Habitat, Politique de la Ville, en poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie C)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la création du grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe et la suppression du grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe qui interviendra à la date de la titularisation de l'agent,
- la modification de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.3 - Gratification des stagiaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités d'indemnisation des élèves accueillis en stage au sein de la CAGB.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.4 - Création de postes suite à la réorganisation du SYBERT

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les créations de postes proposées,
- la modification en conséquence de la liste des emplois permanents.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 1.2.5 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

Reconduction du contrat au poste de Technicien Patrimoine Bâtiment (catégorie B)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Reconduction du contrat au poste d'ingénieur chargé de prévention en matière de production des déchets (catégorie A)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Reconduction du contrat au poste de chargé de communication TCSP (catégorie B)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire dans le cadre des dispositions de l'article 3 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 110 Contre : 0 Abstention : 0*

**Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

↳ R 2.1 - Avenant n°1 au marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet d'avenant n°1 du marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°1.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0*

↳ R 2.2 - Avenant n°2 au contrat de vente GNV

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°2 au contrat de vente conclu avec GNVERT,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant n°2.

*Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0*

### **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

#### **↳ R 3.1 - Contrat de Projets Etat-Région - Financement de Témis Sciences**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 600 000 € à la Région Franche-Comté pour la réalisation de Témis Sciences,
- se prononce favorablement sur la convention à intervenir,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention relative à la construction de Temis Sciences et tout acte nécessaire à sa réalisation.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 110                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ R 3.2 - Franche-Comté Elevage - Soutien au rachat des Etablissements Belot Frères**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 100 000 € à la société Franche-Comté Elevage, échelonnée de la façon suivante : 40 000 € en 2011, 30 000 € en 2012 et 30 000 € en 2013,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 110                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ R 3.3 - MIPIM 2011 - Participation de la CAGB**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la participation du Grand Besançon au MIPIM 2011,
- se prononce favorablement sur la participation financière à l'opération pour un montant plafonné à 55 000 €,
- approuve le versement d'une quote-part de la sedD à la CAGB de 10 000 €,
- se prononce favorablement sur la prise en charge des frais de déplacements et d'hébergement, aux frais réels, des élus et fonctionnaires qui le représenteront,
- confie la maîtrise d'ouvrage de l'opération à la M2A,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 110                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ R 3.4 - Journée Télésanté 2011 - Soutien financier à l'institut Edouard Belin**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Institut Edouard Belin pour l'organisation de la journée Télésanté 2011.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 110                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ R 3.5 - ZAC du Parc Tertiaire à Auxon-Dessus - Désignation du concessionnaire de la phase I**

*MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- désigne la Société d'Équipement et de Développement du Doubs comme titulaire de la concession d'aménagement de la tranche I de la ZAC du Parc Tertiaire d'Auxon,
- se prononce favorablement sur le projet de Traité de concession,
- autorise Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer le Traité de concession d'aménagement.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 106                    Contre : 0                    Abstention : 0

#### **↳ R 3.6 - Mission Locale - Modification des statuts**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la modification des statuts de la Mission Locale.

Rapport adopté à l'unanimité :                    Pour : 109                    Contre : 0                    Abstention : 0

↳ R 3.7 - Concours Talents des Cités 2010 - Financement

MM. FELT, MARTIN et TARBOURIECH ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'Association BGE Franche-Comté, pour l'organisation de l'édition locale 2010 du Concours Talents des Cités.

Pour rappel, ce montant est identique à celui des trois années précédentes, et ce, au titre du programme d'actions 2010 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.8 - SAIEMB IE - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2009

Mme MENETRIER et MM. BAULIEU, FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SAIEMB Immobilier d'Entreprises pour l'exercice 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 103 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R 3.9 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2009

MM. FOUSSERET et MARTIN ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la sedD pour l'exercice 2009.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 106 Contre : 0 Abstention : 0

**Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

↳ R 6.1 - Mission d'étudiants de Master 2 « Economie et gouvernance des territoires » en lien avec la démarche d'actualisation du projet d'agglomération

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide la problématique centrale,
- se prononce favorablement sur la convention à intervenir avec l'Université de Bourgogne prévoyant notamment le remboursement des frais engagés par l'Université de Bourgogne,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 109 Contre : 0 Abstention : 0

**Questions diverses**

↳ R 10.2 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

## Séance du jeudi 17 février 2011

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCI du Doubs -  
46 avenue Villarceau à Besançon

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4,  
1.2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 6.1, 2.1, 2.2, 10.1

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h10

**Etai**ent présents : **Amagney** : Thomas JAVAUX **Arguel** : André AVIS **Audeux** : Françoise GALLIOU (jusqu'au rapport 0.2) **Auxon-Dessous** : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN **Auxon-Dessus** : Geneviève VERRO **Avanne-Aveney** : Laurent DELMOTTE **Besançon** : Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.1), Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET (jusqu'au rapport 3.4), Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Didier GENDRAUD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport 1.1.1), Christophe LIME, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Jean ROSSELOT (jusqu'au rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport 1.1.1 et jusqu'au rapport 3.4), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1) Zahira YASSIR-COUVAL, **Boussières** : Roland DEMESMAY **Busy** : Philippe SIMONIN **Chaleze** : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) **Chalezeule** : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 1.1.1) **Champagney** : Claude VOIDEY **Chatillon-le-Duc** : Catherine BOTTERON, Philippe GUILLAUME **Chaucenne** : Bernard VOUGNON **Chaufontaine** : Jacky LOUISON **Chemaudin** : Bruno COSTANTINI (jusqu'au rapport 1.1.1) **Deluz** : Sylvaine BARASSI **Ecole-Valentin** : Yves GUYEN **Fontain** : Jean-Paul DILLSCHNEIDER **François** : Françoise GILLET, Claude PREIONI **Genes** : Maryse MILLET **Grandfontaine** : François LOPEZ **La Chevillotte** : Jean PIQUARD **La Vèze** : Jacques CURTY **Larnod** : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) **Mamirolle** : Daniel HUOT (à partir du rapport 1.1.1), Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) **Marchaux** : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET **Mazerolles-le-Salin** : Daniel PARIS **Miserey-Salines** : Marcel FELT, Denis JOLY **Montfaucon** : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX jusqu'au rapport 1.1.1) **Morre** : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET **Nancray** : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) **Noironte** : Bernard MADOUX **Pelousey** : Catherine BARTHELET (à partir du rapport 1.1.1), Claude OYTANA **Pirey** : Robert STEPOURJINE **Pouilley-les-Vignes** : Jean-Marc BOUSSET **Rancenay** : Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) **Routelle** : Claude SIMONIN **Saône** : Maryse BILLOT (à partir du rapport 1.1.1), Alain VIENNET (à partir du rapport 1.1.1) **Serre-les-Sapins** : Gabriel BAULIEU **Tallenay** : Jean-Yves PRALON **Thise** : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) **Thoraise** : Jean-Michel MAY **Torpes** : Bernard LAURENT **Vaire-Arcier** : Patrick RACINE **Vaire-le-Petit** : Michèle DE WILDE **Vaux-les-Prés** : Bernard GAVIGNET (représenté par sa suppléante jusqu'au rapport 0.2 puis présent jusqu'au rapport 10.1)

**Etai**ent absents : **Auxon-Dessus** : Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney** : Jean-Pierre TAILLARD **Besançon** : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Pascal BONNET, Catherine GELIN, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, **Beure** : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER **Boussières** : Bertrand ASTRIC **Brillans** : Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : Thierry CHATOT **Champvans-les-Moulins** : Jean-Marie ROTH **Chemaudin** : Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête** : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST **Ecole-Valentin** : André BAVEREL **Grandfontaine** : Laurent SANSEIGNE **Le Gratteris** : Cédric LINDECKER **Montferrand-le-Château** : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR **Novillars** : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS **Osselle** : Jacques MENIGOZ **Pirey** : Jacques COINTET **Pouilley-les-Vignes** : Jean-Michel FAIVRE **Pugey** : Marie-Noëlle LATHUILIERE **Roche-lez-Beaupré** : Stéphane COURBET **Serre-les-Sapins** : Christian BOILLEY **Vorges-les-Pins** : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance** : Zahira YASSIR-COUVAL

### **Procurations de vote :**

**Mandants** : F. GALLIOU (à partir du rapport 1.1.1), S. RUTKOWSKI, E. ALAUZET, P. BONNET, A. GHEZALI, JP. GOVIGNAUX, V. HINCELIN, JS. LEUBA (jusqu'au rapport 0.2), M. LOYAT, C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 1.1.2), M. OMOURI, J. PANIER, E. PEQUIGNOT, F. PRESSE, J. SCHIRRER (à partir du rapport 3.5), B. ASTRIC, A. BLESSEMAILLE, R. REYLE (à partir du rapport 1.1.2), JM. ROTH, B. COSTANTINI (à partir du rapport 1.1.2), A. BAVEREL, M. COTTINY, S. MONLLOR, J. MENIGOZ, JM. FAIVRE

**Mandataires** : M. DE WILDE-BESANCON (à partir du rapport 1.1.1), G. VERRO, C. TISSIER, J. ROSSELOT, L. HAKKAR, YM. DAHOUI, B. CYPRIANI, N. BODIN (jusqu'au rapport 0.2), JC. ROY, S. WANLIN, C. DEVESA (à partir du rapport 1.1.2), E. SASSARD, F. FELLMANN, JM. GIRERD, N. GUILLEMET, D. GENDRAUD (à partir du rapport 3.5), R. DEMESMAY, R. REYLE, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 1.1.2), C. VOIDEY, JL. FOUSSERET (à partir du rapport 1.1.2), Y. GUYEN, G. BAULIEU, JM. MAY, MO CRABBE-DIAWARA, JM. BOUSSET



# **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

## **Procès-verbal**

### **Conseil de Communauté**

**Séance du jeudi 17 février 2011**

*Salle des séances de la CCI du Doubs*

## Ordre du jour

### Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté _____	13
Rapport n°0.2 - Modification de délégués _____	13

### Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC

#### Finances

Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2011 _____	14
Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2011 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon _____	43
Rapport n°1.1.3 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement - Exercice 2011 _____	44
Rapport n°1.1.4 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2010 _____	44
Rapport n°1.1.5 - Garantie d'emprunt accordée à Grand Besançon Habitat pour la construction de 47 logements « Site Banane - Place Nord » à Besançon - Rectificatif _____	44
Rapport n°1.1.6 - Garantie d'emprunt au profit de Néolia - Réaménagement de dette (Compétence Habitat) _____	45
Rapport n°1.1.7 - Adhésion à l'Association des Maires du Doubs (AMD) _____	45
Rapport n°1.1.8 - Groupement de commandes entre la CAGB et le SYBERT pour un marché d'assistance et de conseil en assurances _____	45
Rapport n°1.1.9 - Institut Régional Fédératif du Cancer - Construction d'un bâtiment et d'équipements dédiés à la cancérologie régionale - Participation financière du Grand Besançon _____	45

#### Ressources Humaines

Rapport n°1.2.1 - Commission Administrative Paritaire - Promotion interne _____	47
Rapport n°1.2.2 - Avancement de grade _____	47
Rapport n°1.2.3 - Gratification des stagiaires _____	47
Rapport n°1.2.4 - Création de postes suite à la réorganisation du SYBERT _____	47
Rapport n°1.2.5 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement _____	48

### Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion

Rapport n°3.1 - Contrat de Projets Etat-Région - Financement de Témis Sciences _____	48
Rapport n°3.2 - Franche-Comté Elevage - Soutien au rachat des Etablissements Belot Frères _____	49

Rapport n°3.3 - MIPIM 2011 - Participation de la CAGB _____	51
Rapport n°3.4 - Journée Télésanté 2011 - Soutien financier à l'institut Edouard Belin _____	55
Rapport n°3.5 - ZAC du Parc Tertiaire à Auxon-Dessus - Désignation du concessionnaire de la phase I _____	56
Rapport n°3.6 - Mission Locale - Modification des statuts _____	61
Rapport n°3.7 - Concours Talents des Cités 2010 - Financement _____	61
Rapport n°3.8 - SAIEMB IE - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté Exercice 2009 _____	61
Rapport n°3.9 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté - Exercice 2009	62

### **Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

Rapport n°6.1 - Mission d'étudiants de Master 2 « Economie et gouvernance des territoires » en lien avec la démarche d'actualisation du projet d'agglomération _____	62
--	----

### **Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

Rapport n°2.1 - Avenant n°1 au marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain _____	63
Rapport n°2.2 - Avenant n°2 au contrat de vente GNV _____	63

### **Questions diverses**

Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil _____	63
--	----



**Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**  
**Conseil de Communauté**  
**Séance du jeudi 17 février 2011**

*La séance est ouverte à 18h10 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET,  
Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et levée à 21h10*

- : - : - : - : - : - : -

**Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil de Communauté

**M. LE PRESIDENT.-** S'il vous plaît ! Si nos amis Verts voulaient bien s'asseoir, cela nous permettrait de démarrer la séance. Je répète.... Bien, la séance est ouverte. La séance est ouverte, je vous remercie.

Donc, il faut un secrétaire de séance. Eh bien, comme secrétaire de séance, je vais désigner, en l'accueillant ici ce soir, Zahira YASSIR-COUVAL. Lève-toi Zahira, voilà. Qui est donc nouvelle conseillère municipale et qui vient de nous rejoindre au Conseil Municipal et donc c'est son premier Conseil d'Agglo et je l'accueille avec plaisir. Et tu es secrétaire de séance, je te rassure, il n'y a rien à faire. Ce n'est pas pour cela que je te le donne, mais c'est quelqu'un de jeune normalement, alors j'ai hésité entre Raymond REYLE et toi et donc, voilà donc c'est très simple.

Bien, le quorum est atteint, les pouvoirs, j'ai un certain nombre de pouvoirs que j'ai reçu mais que je n'ai pas encore, qui vont m'être communiqués, Jean-Philippe, les pouvoirs, ah les voilà, les voilà, les voilà :

Eric ALAUZET donne pouvoir à Corinne TISSIER, Pascal BONNET à Jean ROSSELOT, Catherine GELIN à Martine JEANNIN, Jean-Pierre GOVIGNAUX à Yves-Michel DAHOUI, Valérie HINCELIN à Benoît CYPRIANI, Michel LOYAT à Jean-Claude ROY, Michel OMOURI à Edouard SASSARD, Jacqueline PANIER à Françoise FELLMANN, Elisabeth PEQUIGNOT à Jean-Marie GIRERD, Françoise PRESSE à Nicolas GUILLEMET, Alain BLESSEMAILLE à Raymond REYLE, Marcel COTTINY à Gabriel BAULIEU, Séverine MONLLOR à Jean-Michel MAY, Jacques MENIGOZ à Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Michel FAIVRE à Jean-Marc BOUSSET, Jean-Marie ROTH à Claude VOIDEY, Serge RUTKOWSKI à Geneviève VERRO, Bertrand ASTRIC à Roland DEMESMAY, Abdel GHEZALI à Lazhar HAKKAR, André BAVEREL à Yves GUYEN.

Voilà donc pour les pouvoirs et personnes excusées :

Philippe BELUCHE et Bernard BOURDAIS, qui sont excusés, mais qui n'ont pas donné de pouvoir.

Bien, donc est-ce qu'il y a des remarques par rapport au compte-rendu de la dernière séance du Conseil de Communauté le 16 décembre ? Pas de remarque.

Rapport n°0.2 - Modification de délégués

**M. LE PRESIDENT.-** Vous avez le rapport n°0.2, suite au départ, donc d'une part de Martine BULTOT, donc qui est remplacée par Zahira YASSIR-COUVAL, je l'ai dit.

La commune de Gennes, les anciens titulaires étaient Jean SIMONDON et Maryse MILLET. Désormais le titulaire est Maryse MILLET, qui doit être, là voilà, je cherchais, voilà, bienvenue, et donc Gilles DUMAS qui est donc le suppléant.

Ensuite, Madame BOTTERON est déléguée titulaire de la commune, alors il y a aussi, alors, donc, ancienne situation pour Châtillon-le-Duc, Denis GALLET et Philippe GUILLAUME étaient titulaires, désormais c'est Catherine BOTTERON et Philippe GUILLAUME, les suppléants étant Catherine BOTTERON et Agathe HENRIET-SCHWERDOFFER, les suppléants étant désormais Annie POIGNAND et Denis GALLET. Donc est-ce que Catherine BOTTERON est là ? Voilà, je la cherchais. Bienvenue Madame le Maire et donc, Denis, il est à côté, voilà, très bien. Bien, pardon ?

Modification de délégués pour représenter la CAGB au SYBERT :

BULTOT-GUILLAUME devient Zahira YASSIR-COUVAL - Philippe GUILLAUME

Les suppléants : GHEZALI et GALLET

Donc ensuite « Délégués pour représenter la CAGB au SMSCoT » : je parle, je ne dis que les titulaires, GALLET-SIMONDON, cela devient BOTTERON-MILLET.

Voilà, donc « Modification d'un délégué pour représenter la CAGB au SMPSI » Annie MENETRIER reste titulaire et Zahira devient suppléante à la place de Martine.

Modification d'un délégué pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration de ATMO Franche-Comté. Auparavant c'était Martine BULTOT, désormais c'est Zahira YASSIR-COUVAL qui représentera la CAGB à ATMO, voilà.

Il n'y a pas de remarque par rapport à tout cela ? Je n'en vois pas. Nous passons au point suivant, qui est un point important, le débat d'Orientations Budgétaires. J'avais prévu de vous dire quelques mots, mais comme je sais que l'exposé est déjà très complet, je me contenterai plutôt de répondre et je vais passer la parole tout de suite à Gabriel BAULIEU et à Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, en remerciant aussi l'ensemble des services, entre autres le Service des Finances, qui ont bien travaillé, comme toujours, pour préparer ce débat d'Orientations Budgétaires. Gabriel, c'est à toi.

## **Commission n°01 : Finances, Ressources Humaines, Communication, TIC**

### **Finances**

#### **Rapport n° I.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2011**

**M. BAULIEU.-** Bien, merci Président. Nous allons essayer de faire le tour de la question à partir d'un diaporama reprenant les grands traits de ce qui est dans le rapport dont vous avez pu prendre connaissance. Donc ce rapport d'Orientations Budgétaires, bien évidemment, cela ne vous aura pas échappé, se situe dans un contexte globalement un peu particulier au plan financier et notamment compte tenu de l'environnement dans lequel nous évoluons et notamment l'environnement budgétaire et de textes, qui nous conduit à une pratique un peu sportive donc des décisions et de la prospective. Et cela ne nous aura pas échappé aux uns et aux autres depuis cet automne.

Tout d'abord, je crois que nous sommes, on pourrait faire donc presque un clin d'œil en ouverture des Orientations Budgétaires, nous sommes à 10 ans d'existence de la Communauté d'Agglomération, après sa transformation au 1<sup>er</sup> janvier 2001, la transformation du District en communauté d'agglomération. Sur ce registre on peut se dire que depuis 10 ans, beaucoup a été fait et aussi en écho à quelque fois, donc, la sinistrose qu'on a tendance ici ou là à colporter, nous nous devons de souligner que nous sommes sur un territoire et nous y contribuons, en plein dynamisme avec les initiatives additionnées de l'Europe, au sens des crédits d'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, des communes. Si vous additionnez ce qui se passe sur notre territoire actuellement, c'est tout simplement considérable. Vous passez des Mercureaux à la gare TGV, la liaison ferroviaire, la Cité des Arts et de la Culture. Vous passez de l'autre côté de la rivière, donc, bien évidemment, vous avez la Salle des Musiques Actuelles, les Zones d'Activités Economiques, l'habitat et le logement, les entrées de ville, etc. etc. Donc tout cela nous devons l'avoir parfaitement à l'esprit et bien considérer que nous allons de l'avant sur ce territoire. Et nous sommes tous ensemble, bien évidemment, tournés vers l'avenir dans ce territoire et avec l'ambition de le construire ensemble, y compris parce que cela fait partie des enjeux dans le contexte qui dépasse notre région et notamment nos relations avec nos amis et voisins bourguignons.

Et sur la préparation du Budget, le Président y a fait une allusion dans son propos, et cela n'est pas pour nous auto féliciter au niveau des Finances, mais au contraire, pour rendre à d'autres ce qui leur revient, puisque dans toute cette phase de préparation budgétaire, dans un contexte particulièrement difficile, car aléatoire. Et donc cette démarche a pu bénéficier de l'implication solidaire des Vice-Présidents et des membres des Commissions, de même que l'ensemble des Services, donc nous tenions à le souligner devant vous, puisque nous produisons donc là bel et bien une œuvre collective et cela dès les entretiens budgétaires de l'automne dernier et qu'il s'agisse donc de la maîtrise à avoir dans la conduite des affaires ou dans les chiffrages des projets. Et nous avons donc pu bénéficier, encore une fois, de cette implication solidaire des uns et des autres. Merci à eux !

Sur cette présentation d'Orientations Budgétaires, nous parcourons différentes thématiques dont vous voyez rapidement donc le plan à l'écran. Avec, tout d'abord, bien évidemment, un contexte national, dans lequel nous nous inscrivons. Contexte national qui est fait, notamment, de contextes économiques, avec une croissance atone, une inflation limitée et bien évidemment, donc, il faut en attendre une évolution lente des recettes de fiscalité des entreprises, d'ici au moins 2012, nous verrons au-delà. Et sur le plan financier une tendance haussière s'agissant des taux d'intérêts. Mais donc nous le verrons dans le propos, vous avez pu le relever dans le rapport, donc sur notre territoire on peut relever que 2010 traduit un rebond, cela se traduit notamment dans l'évolution de la recette du Versement Transport, ce qui ne trompe pas.

Et puis, bien évidemment, 2011 c'est la première année de la mise en œuvre de la réforme de la Taxe Professionnelle, avec comme première conséquence, un passage de fait, enfin de fait, juridiquement donc décidé par le législateur, à la fiscalité mixte et donc maintenant les ménages sont directement concernés par la fiscalité de l'intercommunalité, qu'il s'agisse de la Taxe d'Habitation, du foncier bâti ou du foncier non bâti. Et nous aurons bien évidemment des pouvoirs différents, selon, donc, ce dont il s'agit. Ce qui est résumé à l'écran mais que vous avez déjà tous parfaitement en tête, donc s'agissant de l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux ou sur la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises, le taux, donc, est un taux national, de même que les compensations, bien évidemment. Et donc nous aurons un pouvoir de taux, s'agissant des entreprises donc sur la cotisation foncière des entreprises, représentant environ 28 % des recettes fiscales et sur la Taxe d'Habitation, le foncier non bâti et le foncier bâti et donc représentant, en Taxe d'Habitation, environ 47 % des recettes fiscales. Ce sont des indicateurs que l'on vous avait déjà donnés avec des chiffres légèrement modifiés. Plus nous avançons, plus nous essayons de resserrer les choses.

Et puis, élément d'incertitude, cela fait partie de ce contexte déjà évoqué, la connaissance prévisionnelle des recettes n'a jamais été aussi incertaine. Donc c'est vrai sur tous ces impôts nouveaux qui apparaissent, soit parce qu'il y a une connaissance très approximative des bases, soit parce que nous ne connaissons pas, par définition, le dynamisme des entreprises et le dynamisme de l'activité économique, s'agissant de la contribution sur la valeur ajoutée. Et donc nous travaillons, nous allons travailler sur les orientations, pour nos Orientations, sur les indications produites par Bercy dans le courant de l'année dernière, bien évidemment, les choses seront précisées dans les mois qui viennent, mais s'agissant de la CVAE nous connaissons le mot de la fin en 2012, puisque, c'est a posteriori que nous saurons effectivement ce qu'il en est.

Et puis, s'agissant du FNGIR, nous nous sommes déjà arrêtés sur ce sujet-là et donc à plusieurs reprises, nous restons sur le chiffre de 5,9 M, puisque c'est celui qui avait été notifié, mais ce n'est pas, là non plus, le mot de la fin. On fera apparaître quelque part que nous avons eu, fin de l'année dernière, une information selon laquelle ce serait peut-être différent, donc ce serait peut-être moins important parce que nos produits fiscaux seraient moins importants. Mais ce qu'il faut garder à l'esprit c'est que, dans ce système de mutualisation nationale, donc sur la baisse du système Taxe Professionnelle, et bien, de fait, de fait tout simplement, là c'est la formule qui convient, les espaces, les territoires, à ressources plutôt modestes, se trouvent mécaniquement mis à contribution pour assurer la garantie de recettes. La notre elle est aussi au même niveau, mais celui du niveau antérieur. Donc on garantit le niveau de recettes des plus dotés, y compris par nos propres contributions, qu'elles proviennent d'ailleurs des entreprises ou des habitants, s'agissant de la Taxe d'Habitation, puisque c'est l'addition de tout cela qui est ensuite comparée à nos recettes antérieures et qui fait l'objet d'un écrêtement ou d'un versement au FNGIR.

Donc voilà ce qu'on peut dire et puis, pour l'avenir, une indication qui vous est donnée, une dernière disposition de la Loi de Finances pour 2011, s'agissant de la base minimale de la contribution foncière, donc la possibilité de passer le forfait de 2 000 à 6 000 €, donc une question sur laquelle nous pourrions nous arrêter ultérieurement.

Et puis, autre élément, bien évidemment, que nous avons tous en tête, donc c'est le gel des dotations de l'Etat pour 3 ans, je ne pense pas que ce soit faire du mauvais esprit si j'ajoute « pour commencer ». Et sur ce registre également le gel national dans la mesure où et par le fait de l'augmentation de la population sur le territoire, par le fait de l'accroissement du nombre d'intercommunalités, et bien cela se traduit par une diminution lorsqu'il s'agit des entités bénéficiaires, c'est ce que nous rappelons là :

- -2,9 M sur la période 2011-2018
- - 0,9 dès 2011
- - 4,5 en fin de période

sur la base de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Donc bien évidemment dans ce contexte il faudra garder une attention soutenue aux évolutions des choses, aux évolutions, aux réformes encore à venir, puisque il y aura réforme des dotations à la nouvelle péréquation annoncée pour le projet de Loi de Finances 2012. Donc l'avenir du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle, cela représente quand même la bagatelle de 1,9 M et qu'en sera-t-il à partir de 2012 ? C'est une vraie question.

Et puis nous attendons, bien évidemment, pour qu'il y ait plus d'équité sur le plan fiscal, que l'engagement de procéder à la réforme des valeurs locatives, à l'actualisation, donc soit réalisé. On sait qu'on rentre dans un premier processus test sur les locaux commerciaux pour cette année 2011 et pour les locaux « habitat » nous verrons quand les choses seront mises en œuvre. Et il faudra, il faudra un courage politique supérieur à celui de 1990, puisqu'il faut se rappeler que, si on dit aujourd'hui qu'il n'y a pas eu de révisions générales des bases depuis 1970, sinon par des coefficients



d'actualisation, c'est parce que la révision générale des bases réalisée en 1990 n'a jamais été mise en application, parce que, bien évidemment, comme cela générerait des ajustements, mais cela veut dire des baisses par endroit mais des hausses ailleurs, donc il n'y a jamais eu volonté politique de l'appliquer. Donc aujourd'hui on relève des distorsions, elles sont sans doute plus importantes qu'en 90. Donc cela augure tout simplement des difficultés plutôt accrues mais ce sera nécessaire. On vous rappelle le delta des bases, en moyenne, dans l'Agglomération. Alors même que nous allons prélever, c'est vrai pour l'impôt régional, c'est vrai pour l'impôt départemental, donc ce sera vrai pour le nôtre, nous allons prélever un impôt sur l'ensemble du territoire, nous souhaiterions que cela soit plus équitable. Par ce que, quand on nous fait discussion sur quelques modalités d'abattements, c'est anecdotique par rapport à ce qui résulte des distorsions sur les valeurs locatives. Et nous souhaiterions que précisément cela change et il faudra qu'il y ait la volonté de le faire et le courage politique de le mettre en œuvre. Parce que certains ne diront rien parce que cela baissera pour eux, d'autres crieront peut-être très fort parce que cela va augmenter.

Bien, et voilà ce qu'il faut se dire, tout simplement, s'agissant après ce contexte général de la situation rétrospective du Grand Besançon. Donc on rappelle, une situation financière saine, mais toujours sous vigilance, donc il faut toujours être très attentif, on va passer assez vite, on va reproduire des éléments que vous connaissez, nous les rappelons régulièrement. Donc un endettement maîtrisé, nous sommes fin 2010 sur la base de la prévision de C.A. donc à un peu plus de 41 M d'encours de la dette et 2,3 années de délai de désendettement. Bien évidemment nous sommes à la veille d'un accroissement considérable, compte tenu de nos investissements prévus, mais la situation est celle-là et donc il convient de la souligner comme étant très saine, tout en indiquant que, puisqu'on parlait des 10 ans du Grand Besançon, qu'il y a eu quand même 192 M€ d'investissements réalisés par le Grand Besançon.

Ensuite, autre indication, mais dont vous avez gardé la mémoire, c'était, cela faisait partie de l'exposé de Monsieur PELLE dans notre Assemblée le 15 novembre dernier, s'agissant de la situation du Grand Besançon et plus particulièrement, parce que si nous voulons faire des comparaisons avec notre territoire, il faut parler donc du groupe territorial, pour une raison simple, c'est que quand on compare les communautés, les compétences souvent n'ont rien à voir, mais quand on parle de la situation de la communauté, plus les communes, et bien l'ensemble des compétences, là, sont regroupées, donc c'est plus comparable et on l'a remis dans les quelques chiffres que vous avez sous les yeux. Vous pouvez donc remarquer que notre groupe territorial, donc Grand Besançon et communes composant le Grand Besançon, semble bien fonctionner, affiche des résultats favorables au regard des moyennes nationales, le niveau des dépenses, fonctionnement et investissement du groupe territorial est proche de la moyenne, le territoire est moins endetté que la moyenne, la capacité des endettements en cours ou sur épargne brute est inférieure à la moyenne. Donc nous sommes dans une situation favorable pour aborder cette période de forts investissements que nous allons engager sous peu.

Mais ce qu'il faut garder à l'esprit, donc nous le disons régulièrement, mais je le répète, qu'il s'agisse de réaliser le tramway ou pas le tramway, nous devons garder une grande vigilance pour le Budget et les problématiques budgétaires ne se résument pas à la maîtrise de l'investissement tramway. C'est un dispositif autonome, nous l'avons suffisamment exposé et toute notre vigilance doit se porter sur la maîtrise de notre Budget Principal et nos autres Budgets annexes et de ce point de vue les efforts de cadrage, donc de mise en œuvre depuis 2007, ont porté leurs fruits. A défaut les risques auxquels nous serions exposés, c'est l'effet ciseaux entre l'évolution des charges et des produits de fonctionnement. Et puis le risque donc de forte progression des subventions d'équilibre au Budget annexe et tout particulièrement au Budget annexe Transports, hors TCSP, hors tramway et Conservatoire à Rayonnement Régional.

Alors, ceci étant donc rappelé au sujet de la rétrospective, les Orientations Budgétaires sur, tout d'abord, les recettes. J'en ai dit quelques mots, donc il y a une part d'incertitudes liée aux aléas, certes économiques, mais aussi de nouvelles règles, soyons très clairs là-dessus. On vous rappelle dans un premier tableau les hypothèses sur lesquelles nous avons travaillé. Donc nous veillons à être toujours mesurés et raisonnables, qu'il s'agisse de l'évolution prospective des bases de CFE ou de TH ou de contributions sur la valeur ajoutée, etc. etc. et donc toutes choses indiquées dans le rapport.

Un graphique qui image bien l'évolution des choses et que nous proposons donc de regarder globalement entre les dotations de l'Etat et l'évolution de notre fiscalité, parce que, finalement, nous devons jouer sur ces deux registres, les dotations de l'Etat donc diminuant et essayer de voir comment la prospective en matière de fiscalité, pour ce que nous pouvons en faire et donc nous conduit. Et vous pouvez voir sur la base de ce graphique combien il était important de prendre les décisions que nous avons prises, raisonnables, maîtrisées, avec discernement, concernant les contribuables, en matière de modalités d'abattement sur la Taxe d'Habitation et concernant donc la base minimale de contribution foncière des entreprises, qui sont de nature à produire une recette légèrement majorée. Mais pour autant, entre nos prévisions d'il y a un an et celles-ci, on voit bien que par l'effet des baisses des dotations de l'Etat, et bien sur une période moyenne, de 2011 à 2018, et bien nous sommes en recettes minorées, en additionnant les recettes fiscales prévisionnelles et les recettes prévisionnelles des dotations de l'Etat.

Donc nous avons bien fait de prendre les décisions que nous avons prises, pour autant, nous sommes sur une perspective tendue, qui devra nous conduire à rester extrêmement attentifs et vigilants sur la maîtrise de nos charges, notamment et sur l'orientation que l'on donne à celle-ci.

Une petite information, mais qui n'est qu'une information, sur, je vous l'indiquais tout à l'heure, sur l'évolution de nos ressources fiscales. Donc Bercy nous donnait une information fin décembre selon laquelle notre produit fiscal attendu, donc les contributions foncières et la contribution sur les valeurs ajoutées, seraient inférieures de 1,5 M à ce qui était initialement prévu dans le courant de l'année 2010. Néanmoins nous faisons l'hypothèse que, si tel devait être le cas, cela s'ajusterait sur la base de notre contribution au FNGIR, c'est-à-dire que nos recettes propres n'en souffriraient pas, mais notre dotation au FNGIR serait minorée d'autant. Donc affaire à suivre de très près, bien évidemment.

S'agissant des autres hypothèses sur les recettes du Grand Besançon et donc au sujet du Versement Transport, nous maintenons le scénario 2010, les prévisions que nous avons faites. C'est-à-dire pendant les années 2011 et 2014 donc une progression à 4 % par an pour reprendre donc une pente à 2,5 et ensuite, sans perdre de vue que, avant 2008 nous étions sur une tendance à la hausse du Versement Transport, entre 4,5 et 5 % l'an. Et nous avons donc tendu nos prévisions sur le long terme à 2,5 et puis nous traversons cette période un peu délicate de 2008, 2009, 2010, les écrans suivants vont pouvoir vous éclairer d'avantage, qui feront apparaître ce qu'il en est, très clairement, de ces exercices successifs. Mais nous restons sur la tendance que nous avons indiquée l'an dernier pour 2011 à + 4 %.

S'agissant du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle nous fonctionnons sur la base de ce que nous connaissions, qui est en légère régression. Et vraisemblablement pour 2011 on devrait être à peu près dans les clous. La vraie interrogation que nous avons, s'agissant de ce Fonds Départemental, c'est pour 2012, puisqu'il est soumis à réforme dans la Loi de Finances pour 2012, donc affaire à suivre.

Sur le Versement Transport, deux écrans sur le sujet, d'une part pour vous rendre compte de l'exécution 2010. Notre prévision budgétaire était à presque à 28,9 M, donc un peu plus de 28,8 M et sur les encaissements de cet exercice 2010, nous étions donc à l'encaissement durant l'exercice, c'est-à-dire réalisé jusqu'en décembre à 28,711 M. Et donc il y avait un écart négatif par rapport à la prévision de 143 000 €, mais les versements sur janvier comportent donc une partie des recettes 2010, donc nous ferons un rattachement à deux concurrences, donc la réalisation de 2010, et bien au niveau de la prévision. On a eu quelquefois quelques sueurs froides dans l'année parce que les choses ne sont pas totalement linéaires sur les différents mois, mais nous avons donc cette immense satisfaction d'enregistrer une parfaite réalisation de la recette Versement Transport sur 2010, c'est important pour notre Budget, mais c'est important...

**M. LE PRESIDENT.-** Pour notre économie...

**M. BAULIEU.-** Voilà, comme indicateur de santé de notre économie et parce que, il n'y a pas pu avoir de rebond donc au niveau de la masse salariale, sans que cela se traduise par quelque chose d'autre dans les entreprises. Donc on voit sur l'écran suivant l'enchaînement des années et on voit la difficulté que nous avons connue en 2009, avec une diminution de 6 % de la recette. Nous enregistrons ce rebond assez remarquable, donc de 2010, à 7,5 et puis nous inscrivons donc une orientation pour 2011 à + 4 %. Donc c'est important, encore une fois, de bien souligner, de bien enregistrer cela. Donc quand on regarde d'autres indicateurs sur l'Agglomération, l'évolution prévisionnelle des bases, l'évolution de la population, des indicateurs comme cela. Je disais au début de, donc de propos, que nous sommes sur un territoire dynamique, je crois que nous avons plus d'un indicateur qui en atteste, qui en témoigne, donc ne soyons pas toujours des oiseaux de mauvais augure pour les perspectives de notre territoire.

Donc sur les Orientations Budgétaires, concernant les dépenses, donc depuis 2007, je le disais tout à l'heure, donc une constance dans la maîtrise des charges de fonctionnement, avec un cadrage de 3 % pour l'évolution des charges nettes de personnel. Et puis un zéro dérapage sur l'évolution des autres charges de fonctionnement, tenons tant qu'on le peut sur cette base là, mais il m'est arrivé de le dire, que cela ne se tiendra pas à perpétuité un zéro pour cent d'évolution. Et nous sommes donc sur cette ligne là. Vous verrez d'ailleurs tout à l'heure qu'en matière de charges, de rémunérations, nous sommes au-delà de ça en termes de maîtrise et donc, bien évidemment, sur l'autre élément majeur de maîtrise de notre Budget, c'est de maîtriser l'évolution de la progression des subventions d'équilibre, au Budget annexe et donc cela c'étaient les pactes de soutenabilité, nous avons qualifié ainsi les choses, vous vous rappelez l'an dernier, pour éviter tout dérapage sur ce plan. Cela concerne, bien évidemment, le Budget Transports (hors TCSP) et le Budget annexe conservatoire.

Alors sur ces Orientations 2011, une maîtrise des charges de fonctionnement qui va au-delà du cadrage fixé, je venais de le dire et puisque nous avons une baisse nette des dépenses de fonctionnement 2011, du Budget principal, d'environ 3 M€ et l'objectif gel est plus que tenu, nous en avons besoin, mais il est important de le souligner. Donc nous avons un rebasage à la baisse de la subvention d'équilibre Transports (hors TCSP), donc nous avons là un effet de la nouvelle DSP transports urbains, des nouveaux marchés affréteurs et puis quelques ajustements fiscaux également, nous reviendrons sur ces chiffres plus précisément dans l'approche du Budget.

Mais nous avons des dispositifs d'évolution de passage de TVA donc sans TVA, cela fait partie de ce qui résulte d'un audit fait il y a maintenant 18 mois, deux ans. Et donc il y a quelques ajustements de cette nature qui sont faits, donc nous y reviendrons. Mais nous enregistrons donc le fait que nous sommes au rendez-vous de la maîtrise de cette subvention Budget annexe Transports. S'agissant des autres charges nous sommes bien sur le gel des charges nettes des compétences et de l'Administration Générale à leur niveau de 2010 et puis, plus précisément sur l'évolution des charges de personnel. S'agissant donc des charges personnelles et du Budget Principal, nous sommes sur une prévision à + 0,2, plus 0,2 et cela aussi je ne vais pas vous dire qu'on va le tenir pendant des années, mais donc c'est à souligner, alors que nous avons un cadrage à 3 %, donc c'est sur le Budget principal. Très clairement, vous savez que nous sommes employeurs, donc bien évidemment de personnes qui sont sur les Budgets annexes, c'est le cas du transport et là nous avons les moyens humains qu'il faut mobiliser pour le projet tramway. Et nous sommes également employeur d'organismes tiers comme le SYBERT et nous verrons tout à l'heure, d'ailleurs, nous créons un certain nombre de postes compte tenu de la politique décidée et que nous assumons donc solidairement dans le domaine de la maîtrise des déchets. Et donc il y aura sur ce plan là, une évolution plus importante. Mais s'agissant de nos charges, donc de ressources humaines propres, + 0,2 % de prévision à l'Orientement Budgétaire.

Donc voilà les éléments qu'il nous fallait souligner. Alors imageons un peu les choses par le graphique qui suit, sur les pactes de soutenabilité. Donc s'agissant du Budget annexe Transports, vous l'avez d'ailleurs dans votre rapport. Et donc nous sommes au rendez-vous que nous nous étions fixé, par les différentes mesures négociées au courant de l'année 2010. Donc c'est tout à fait important, ça l'est encore plus par le fait, il y a le graphique qui montre qu'on est au rendez-vous de l'ordre des 10 M € pour 2014, mais c'est également important ce qui est noté en dessous, c'est que cela comprend le tout. C'est-à-dire que nous n'aurons pas à la mise en œuvre du tram un supplément de subvention d'équilibre sur la base du contrat DSP passé, alors même que nous avons dans nos dernières simulations de juin 2010, que nous commençons à avoir quelques indications sur ces négociations en cours. Nous avons réduit un peu le champ du supplément, nous l'avons ramené, de 3 M en mars 2010, nous l'avons ramené à 2 M en juin 2010. Et donc le contrat passé nous autorise à considérer, puisque c'est ainsi contractuellement, qu'il n'y aura pas de majorations. Vous verrez plus loin que nous aurons besoin de ces 2 M par ailleurs, lorsqu'on parlera d'inscrire dans nos projets la voie en site propre Viotte-Campus.

S'agissant du pacte, l'autre pacte de soutenabilité, CRR, opération plus difficile et nous ne sommes pas tout à fait au niveau souhaité, malgré, je peux en témoigner, les efforts considérables qui sont déployés, parce que nous nous inscrivons dans une perspective de maîtrise alors même que nous changeons de dimension. Et alors même que nous devons être au rendez-vous de la labellisation du CRR, puisque nous fonctionnons sur un régime dérogatoire, compte tenu, au regard des différentes formations que nous diffusons, dispensions dans le CRR et qu'il nous faut donc accroître nos moyens en enseignants, pour répondre encore une fois au cahier des charges du label CRR. C'est le choix stratégique que nous faisons, mais c'est aussi un choix qui a un prix. Et tout en comprimant les choses, je dirais de toutes les directions et les choses ont été faites avec beaucoup de rigueur, nous avons pour l'instant un delta, vous le voyez sur le graphique, un delta de 600 000 €. Il ne nous semblerait pas aberrant, s'agissant d'un Conservatoire à Rayonnement Régional, que nous ayons quelques coups de pouce donc d'autres instances. Nous avons sollicité l'Etat qui apporte 300 000 € dans le fonctionnement pour qu'il accroisse un peu son aide, c'est lui qui définit le cahier des charges du label. Nous avons sollicité le Conseil Général également, nous avons sollicité la Région, nous sommes un Conservatoire à Rayonnement Régional que nous portons un peu seuls. Et donc nous essayons de convaincre nos partenaires, vous le savez bien, dans un contexte budgétaire et financier qui rigole pour tout le monde. Et donc cela ne facilite pas forcément les discussions et sans doute

que nos collègues du Conseil Général, du Conseil Régional, sauront attendre notre appel à ce portage culturel solidaire et donc dans cette affaire merci Yves-Michel de l'avoir parfaitement entendu.

Et puis, mais je n'oublie pas le voisin Patrick, bien évidemment et j'ai bien dit : « nos collègues élus du Département et de la Région » donc je n'oublierai personne et merci d'avance !

Sur les Orientations Budgétaires 2011, parce que, après on allait peut-être me dire que j'avais oublié quelqu'un, j'ai dit : « est-ce que Philippe BELUCHE est là ? » Non, il n'est pas là et Gérard GALLIOT non plus. Mais vous leur ferez savoir. Et Eric ALAUZET non plus, s'il est là, il est en face de moi. Sur les autres aspects des Orientations Budgétaires 2011 donc en matière d'investissement, conduisons-les à un rythme compatible avec nos capacités financières. Donc deux mots sur le cadrage, donc une programmation pluriannuelle de l'investissement ajustée à l'évolution des marges de manœuvre, donc nos capacités d'autofinancement et de portage de la dette. Et puis des garanties anti dérapages, donc on avait la soutenabilité aussi de l'anti dérapage. Par la définition d'un plafond maximal pour l'investissement du tramway, donc à 228 M, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 % et le respect des montants prévus au PPIF pour la Cité des Arts et de la Culture, donc 44, presque 45 M€, donc presque 27 de participation du Grand Besançon, ceci donc valeur 2011.

Un bref rappel, je vais aller très vite, c'est dans le rapport et vous l'avez en tête, sur les investissements du PPIF de mars 2010. Je ne vais pas les répéter, donc en matière de transports, d'économie, de développement durable, de la culture, d'habitat, de relations avec les partenaires, etc. vous avez tous cela parfaitement en tête et vous l'avez dans votre rapport.

On s'arrête un peu plus sur des nouveaux projets donc intégrés dans la prospective financière 2011-2018 et donc bien évidemment certains me le disent : « tu nous répètes régulièrement qu'il faut maîtriser les choses et ne pas en engranger trop de nouvelles, parce que les marges sont étroites et c'est exact. Néanmoins il y a un certain nombre de choses à peu près incontournables et ce que je vais indiquer ne veut pas dire que je m'arrêterai, notamment sur la première ligne, que les décisions soient prises, on sait que l'on a déjà eu des débats un peu controversés là-dessus, mais nous essayons dans cette prospective d'être aussi complet que possible pour ne pas avoir de surprises prévisionnelles si je peux m'exprimer ainsi.

Donc nous intégrons dans notre prospective des dépenses supplémentaires pour la participation à la 2<sup>ème</sup> tranche LGV. Nous avons voté des crédits études, lors de ce débat des avis divergents ont été exprimés quant à la poursuite de cette opération, on aura à y revenir en temps utile, mais à titre provisionnel et prospectif nous l'intégrons, pour 5,4 M. Participation aux infrastructures routières, nous provisionnons également donc là un crédit pour la section donc contournement Micropolis-Beure. Nous ne pouvons pas, d'un côté l'appeler de nos vœux et puis de l'autre ne pas prévoir quelques financements. Sur les nouveaux projets Economie-Emploi-Insertion, c'est la résultante du débat que nous avons eu ici il y a peu de temps. Il en ira de même sur les nouveaux projets Culture, Tourisme et Sports.

Un mot sur le Syndicat Mixte Besançon-Franche-Comté-TGV, cela a déjà été évoqué ici, bien évidemment et nous prévoyons donc un crédit de 640 000 € sur 2011-2015. Même chose, on ne peut pas s'engager dans une telle structure sans dotation budgétaire minimale.

Nous aurons à travailler sur le coût des voiries communautaires et aujourd'hui nous n'avons pas tous les éléments, c'est cité pour mémoire mais cela sera plus que de la mémoire puisque nous aurons à reprendre en charge des voiries d'intérêt communautaire notamment dans les zones économiques, lorsqu'elles seront aménagées, et bien elles reviendront en portefeuille du Grand Besançon et nous aurons à porter donc ces voies d'intérêt communautaire.

Et puis, financé sur le Versement Transport, donc c'est l'écran suivant, j'en parlais, je parlais d'une tout à l'heure, c'est donc la voie en site propre Campus-La Viotte, concomitante avec la mise en service du tramway.

Nous inscrivons ces provisionnels, il n'y a pas d'études qui nous permettent de dire : « voilà c'est précisément cela » et toujours dans le même souci d'être prospectif et de prévoir les choses autant qu'il est possible, nous inscrivons dans notre PPIF 10 M€ et sur le Pôle d'échange multimodale, la part nous revenant en tant qu'autorité de transports sur l'agglomération dans l'aménagement du Pôle Viotte à 2,8 M sur 2012-2015. Donc nous sommes donc là sur des éléments financés sur le Versement Transport et j'attirais tout à l'heure votre attention sur l'importance donc de pouvoir s'affranchir des 2 M de charges supplémentaires, à l'année, d'exploitation, puisque ce sont autant de ressources que nous pouvons affecter à l'investissement.

Tout ceci donc en termes de perspectives, je crois que c'est un chiffre que nous avons déjà cité devant l'Assemblée, et nous conduisent donc à prévoir sur la période 2011-2015 360 M d'investissements, hors Budget annexe Déchets, ce n'est pas pour le laisser de côté mais c'est un budget qui s'équilibre par la Redevance. Et vous avez donc la répartition masse par domaine de compétences.

Mais je souligne à nouveau le caractère considérable de cet investissement sur ce territoire, notre contribution sur ce territoire, donc à 360 M, dont, il faut le rappeler, 270 M financés par le Versement Transport sur 2011-2015, à la fois sur l'opération tramway, donc en tant que tel et sur les autres opérations : infrastructures ferroviaires Nord, le dépôt de bus Planoise et la voie en site propre Campus-Viotte. Et puis, bien évidemment, les investissements, j'ai envie de dire « plus courants » encore que l'échange multimodal de Viotte soit un peu exceptionnel, mais les acquisitions de bus, etc... font partie des investissements courants de ce Budget annexe.

Et puis sur donc d'autres investissements, hors Cité des Arts, donc élément important, pour 5 à 6 M€ vous en avez également la ventilation sous les yeux et dans votre dossier.

Donc sur les résultats de la prospective qui résultent de tout cela, donc des niveaux d'épargne conservés, donc c'est extrêmement important, avec des fluctuations qui s'expliquent. Sur 2011, on a l'effet de libération du solde de la provision de VT pour presque 23 M, sur 2015, mais ce ne sera peut-être pas rigoureusement 2015, cela va dépendre du calendrier de réalisation TCSP, il est prévu un remboursement anticipé d'emprunt relais sur subvention et bien évidemment cela crée un pic bas particulier. Mais sur la période, on voit qu'il y a maintien de ces épargnes et donc d'ailleurs l'épargne du Budget principal est imagée en bas du tableau, permettant donc tout cela de stabiliser notre dette future. Donc si bien évidemment l'Assemblée, celle-ci ou la suivante, donc, prend d'autres décisions, la courbe sur la partie finale aura une autre configuration. Et pour l'heure sur l'ensemble des choses que nous avons dans les tuyaux et que j'ai rappelé tout à l'heure, y compris en passant rapidement, mais vous en aviez l'affichage et vous en aviez les éléments dans votre rapport. Donc nous sommes sur une situation maîtrisée en termes de niveaux et en termes de nombres d'années de désendettement.

Et ce qu'il faut que l'on voie bien, c'est que nous étions à un encours de dettes d'un peu plus de 41 M à la fin de 2010. Nous allons investir dans les 4 années, 5 années, 360 M et nous avons une prévision de pic de l'endettement qui va être de l'ordre de 180 M. Donc cela veut dire que l'on a un encours de 40 M, on a un pic d'endettement aux environs de 180, c'est-à-dire à un encours supplémentaire de 140 M, alors que nous allons investir 360 M. Il faut que ces éléments là nous les ayons bien en tête pour bien souligner la qualité du plan de financement. C'est particulièrement vrai parce que c'est la masse principale, en matière de tramway. Il ne vous échappe pas que nous avons un recours à l'emprunt de l'ordre à peu près de 50 % et le reste se répartissant en raison d'un quart subventions et un quart autofinancement, donc éléments à souligner.

Vous avez ensuite un tableau, vous l'avez dans votre rapport sur la chaîne consolidée du financement, donc je ne vais pas vous en faire la lecture fastidieuse. Vous aurez tous relevé le caractère particulier de l'épargne nette de 2011 par le jeu, tout simplement, de la libération de la provision, vous voyez apparaître ça dans les « Produits exceptionnels » à près de 23 M, donc ne perdons pas ça de vue bien évidemment. Ce qui réapparaît d'ailleurs sur l'écran suivant sur la capacité consolidée d'investissement de 80 M€ pour 2011, le recours à l'emprunt étant à 14,5 M. Mais si nous avons cette capacité à investir c'est parce que, on voit bien que sur la capacité d'investissement du Budget annexe Transports les choses sont particulièrement élevées par le biais de cette libération de provisions.

Voilà, donc nous approchons de la fin de ce balayage et donc des perspectives sur les résultats des perspectives financières et nous avons donc une perspective maîtrisée et je dirais ayant une allure tout à fait raisonnable, compte tenu du niveau de nos engagements et c'est même peut-être même assez remarquable, ne soyons pas trop modestes, mais bien évidemment nous le faisons avec des décisions responsables que nous avons prises en matière fiscale et parce que nous avons un cadrage de fonctionnement draconien. Et bien évidemment il nous reste des interrogations pour la suite, c'est ce qui apparaît sur l'écran suivant, puisque on aura réforme des dotations, réforme du Fonds Départemental de Péréquation. Que sera le produit réel des taxes, nous verrons, mais sur la base de ce que nous connaissons nous avons pu donc établir ces prévisions, ces orientations, grâce à notre maîtrise et à la qualité de la recette et c'est ainsi qu'avec donc responsabilité, détermination, nous serons au rendez-vous de nos ambitions au service des habitants, de notre territoire et de leur avenir et je vous remercie de votre attention.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, et bien merci Gaby de tout cela, je crois que c'est clair, tu as fait complet et rapide et je te remercie encore pour la qualité du travail que tu fais avec Marie-Odile et les services. Je crois que, d'ailleurs je crois que cela n'intéresse pas grand monde d'ailleurs parce que je vois que beaucoup parlent, donc cela n'intéresse pas grand monde, vous avez vu qu'en fait les finances de l'Agglo sont saines, que l'endettement est maîtrisé, c'est peut-être pour cela que vous discutez un peu comme ça et que vous ne marquez pas toute l'attention, qui à mon avis serait nécessaire, pour un débat d'Orientations Budgétaires, mais enfin... Bien, Marie-Odile, tu voulais ajouter quelque chose ?

**MME CRABBE-DIAWARA.-** Non.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas pour l'instant. Tu répondras. Monsieur ROSSELOT.

**M. ROSSELOT.-** Oui, merci Monsieur le Président, très rapidement, parce que je vais être obligé de partir...

**M. LE PRESIDENT.-** Parlez plus fort...

**M. ROSSELOT.-** Oui, oui, je disais, mais c'était pour vous remercier, voyez, de votre gentillesse et de votre amabilité...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, non mais...

**M. ROSSELOT.-** C'est dommage que vous ne vouliez pas écouter quand je suis, de temps en temps, bien...

**M. LE PRESIDENT.-** Alors écoutez...

**M. ROSSELOT.-** Alors, non, je voulais simplement dire que...

**M. LE PRESIDENT.-** Non, écoutez, il y a un problème de son, on n'entend, non mais vraiment...

**M. BAULIEU.-** On ne comprend pas...

**M. ROSSELOT.-** Ah oui, d'accord, oui, d'accord...

**M. LE PRESIDENT.-** Vous pouvez monter un peu le son ? Vas-y là !

**M. ROSSELOT.-** Oui, alors je voulais, je disais que j'allais être obligé de partir et que je voulais faire quelques observations. Parce que, pour moi, le débat d'Orientations Budgétaires, ce n'est pas seulement des questions de ressources, c'est aussi les questions de choix en matière de dépenses. Donc j'ai bien entendu notre collègue en charge des Finances, le 1<sup>er</sup> Vice-Président, exposer les prévisions, les projections, je le félicite moi aussi, d'ailleurs, lui-même, les Services, pour tout ce travail de tableaux, de graphiques, de supputations, d'incertitudes, de certitudes, etc.

Mais ce que je voudrais dire, puisque nous avons 10 ans d'existence, que la Loi a créé les communautés d'agglomération en les dotant d'une compétence première, le développement économique et l'emploi. Comme nous avons à peu près l'âge de la LGV, quand j'inclus les études, les conceptions. Je me pose la question de savoir si nous assumons au mieux cette compétence de l'économie et de l'emploi.

La dernière fois, en décembre, le Vice-Président en charge du Développement économique, Jean-Pierre MARTIN, avait présenté la stratégie de développement économique, en mettant l'accent sur, notamment, la formation, la transmission d'entreprises, bon, j'avais simplement fait remarquer que c'était bien, mais qu'il s'agissait de thèmes classiques et qu'il me paraissait urgent et nécessaire, d'ailleurs c'est une conviction que je répète, de prendre des initiatives à notre échelon de cette grande, quand même très grande intercommunalité, la première de la Région, pour proposer aux acteurs économiques des structures d'accueil qui aillent avec cette formidable opportunité de la mise en service à la fin de cette année de la LGV.

Alors, là, je dois vous dire que je suis vraiment peiné et chagriné, c'est un contraste avec ce que j'entends, ici, c'est vrai qu'il y a de bonnes perspectives, enfin on n'a pas la capacité de tout évaluer, mais quand j'entends, quand j'entends, pas plus tard qu'avant-hier soir et Jean-Claude ROY en a été le témoin et bien d'autres, devant tout un parterre d'acteurs économiques, quand j'entends un expert, comme celui dont je parle, un chef d'entreprise important, Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie, dire qu'en matière de structures d'accueil allant avec la mise en service de la LGV et la réalisation des deux gares et je ne dis pas ça pour, vous dites « on ne dénigre pas » mais c'est une évaluation que l'on doit prendre en compte. Dire que dans le Nord de la Franche-Comté ce qui a été fait c'est le jour et ici à Besançon ce qui a été fait c'est la nuit. Ce sont les termes qu'il a employés, devant tout un parterre de personnalités attachées au développement du territoire. Moi je ne veux pas rentrer dans les centaines de pages que, mais voilà, le bilan, le constat, le résultat des 140 M€ de Budget et les 70 M que nous donnent les entreprises chaque année, il est quand même là. Une évaluation comme celle-là, cela me fait vraiment très mal.

Alors vous pourrez lui répondre, vous pourrez lui répondre à Monsieur DABROWSKI, vous pourrez lui dire comme à moi : « Mais pourquoi vous n'êtes pas ministre » ou bien « Allez habiter à Montbéliard ». Moi je pense qu'il faut avoir l'humilité, quand on fait des choix et quand on est dans un débat d'Orientations de se demander s'il n'y a pas quelque chose à faire.

Je pense que, bon, on a manqué l'opportunité des Pays, il faut vous rabattre maintenant sur le syndicat mixte, fédérer au maximum et tacher de rattraper le retard que l'on a accumulé par rapport au Nord de la Franche-Comté. C'est la première observation que je voulais faire.



La deuxième, très rapidement, là aussi, encore une fois, bien toutes ces pages et tout mais, je voudrais, qu'il ne soit pas perçu continuellement que, en tout cas moi c'est comme ça que je le ressens, certains m'avaient dit au début du mandat : « Cela ne va pas recommencer » mais je suis obligé de dire que je me sens un élu libre et qui a à cœur de voir fonctionner le plus efficacement et démocratiquement une Assemblée comme la nôtre qui délibère et qui décide pour une grande intercommunalité comme la nôtre.

Je voudrais que nous soyons informés comme la Loi le prévoit, la Loi oblige que vous assortissiez les documents budgétaires que vous nous produisez d'éléments indicateurs qui permettent à chacun d'entre nous, quand il s'agit de grandes villes ou de grandes intercommunalités, il y a 11 indicateurs, on appelle cela des ratios budgétaires qui nous permettent d'apprécier la silhouette financière et budgétaire de notre EPCI. Bon, jusqu'à maintenant cela n'a pas été fait. J'ai reçu une copie d'une lettre, j'ai saisi le contrôle de légalité et le Préfet Nacer MEDDAH, avant de partir, rapidement, m'a répondu : « Oui, il y a un manquement, vous devriez disposer d'éléments que l'on ne vous fournit pas ». Il a donc repris contact avec vous pour vous demander de produire, parce que nous ne sommes pas des potiches, de nous produire les éléments que la Loi vous oblige de produire pour nous permettre, pour permettre à tout un chacun de se faire une appréciation quand on n'est pas technicien et qu'on ne travaille pas toute la journée là-dedans, une appréciation claire et sincère, claire et sincère de la situation du Budget.

Troisième observation, très rapidement, juste pour dire que le tramway, on ne va pas revenir dans le débat, bien sûr, mais c'est quand même quelque chose qui va hypothéquer nos actions pour les 30 ans qui viennent alors qu'il y aurait tant à faire, par exemple, comme on l'a encore dit lundi soir, pour l'accès à la Citadelle qui est un thème majeur de l'attractivité de notre territoire du point de vue touristique en particulier. Je note simplement que dans le Grenelle 2, comme disent tous les articles de presse, le bus a la cote, le bus propre, le bus... Toulouse a même choisi une ligne qui divise par 5 ce qu'elle avait prévu en matière de tramway, parce que les temps sont à la rigueur. Je crains, je terminerai par là et j'espère me tromper et j'espère me tromper, que nous ne soyons pas pris dans 15 ans dans la sévérité de la concurrence étrangère qui fera que la compétitivité de nos entreprises, hélas, pourrait s'affaiblir et donc le Versement Transport en même temps, alors même, alors même, quand je vois Renault lancer 4 modèles de voitures électriques avec la Zoé en tête, aujourd'hui, alors même que, probablement et quand je vois le Directeur de Renault dire que la voiture, dans 10 ans, électrique coûtera moins chère que celle d'aujourd'hui. Alors que nous aurons, pour un territoire comme le nôtre, aussi étendu, un bassin de vie aussi étalé, étendu, je crains que, alors que nous serons dans le succès, peut-être que la moitié d'entre nous aura déjà un matériel électrique, dans 15 ans, ce n'est pas impossible, je crains qu'à ce moment-là nous ayons quelques regrets dans les choix faits d'Orientations des années 2010.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci Monsieur ROSSELOT. Je vais quand même vous répondre :

Premièrement, sur la zone économique, quand vous dites que, elle est plus avancée à Belfort-Montbéliard, vous avez certainement raison. Il y a une chose qu'il faut rappeler. Ce n'est pas parce que l'Agglomération n'a pas la volonté de le faire ou nous ne travaillons pas. Simplement, la gare de Besançon-Franche-Comté-TGV a été implantée, pas par le Président de l'Agglo, ni par personne ici présent, dans une zone économiquement fragile, difficile, dans une zone humide. Ce qui fait que nous avons effectivement des difficultés.

Actuellement, il y a un syndicat mixte qui est en train de se mettre en place. Nous avons des difficultés pour le faire avancer. Il y avait une réunion le 23 à la Région et qui va être annulée, parce qu'il y a des difficultés, il y a des collègues qui ne peuvent pas venir, ce qu'on peut comprendre. Donc il y a des difficultés, il faut le savoir, entre autres, dues à l'implantation de la gare, dans des zones qui sont des zones humides, au milieu d'une forêt. Nous ne portons pas la responsabilité d'implantation de cette gare là-bas, puisque, même, ce n'était pas forcément ce que nous aurions aimé, cependant, elle est là-bas, il faut faire avec. Donc vous comprenez bien qu'il est plus difficile d'obtenir les autorisations, en plus, vous l'avez su, cette gare elle est dans une ZNIEFF, ce qui n'empêchera pas de construire, mais il faut faire un urbanisme clair il y a des choses qui sont compliquées. Et nous n'avons de cesse que d'avancer. Donc je ne suis pas en désaccord avec vous sur le fait de dire que l'on devrait pouvoir aller plus vite, mais cela n'est pas facile. Donc cela c'est la première chose que je veux dire.

Alors, deuxièmement, il y a une de vos amies qui a dit : « que ce n'est pas à force de répéter des mensonges que cela devient la vérité » à l'Assemblée Nationale elle a dit ça, vous voyez qui je veux dire, une dame. Ce n'est pas, quand j'entends un responsable politique, comme Jean ROSSELOT, qui a été candidat aux élections municipales de la capitale régionale, dire une nouvelle fois ici que le tramway c'est bien, mais qu'il y aurait tant à faire, par exemple, pour l'accès à la Citadelle, par exemple, je me dis : « Mais quand même, il le fait exprès, c'est de l'incompétence, c'est quoi ? » Je répète une nouvelle fois, clairement, pour que si la Presse est là elle l'entende bien, on ne peut pas avec le Versement Transport, le supplément du Versement Transport de 1,35 à 1,80, faire autre chose que des lignes de Transport en Commun en Site Propre. Mais vous avez tellement raconté cette sottise que même encore ce matin, quelqu'un m'a dit dans une école, François était là, vous venez de dire qu'il y aurait tant à faire, que l'on aurait pu faire l'accès à la Citadelle, on ne va pas faire un transport en commun pour la Citadelle. Vous savez très bien que l'argent, mais je le redis calmement, l'argent qui est utilisé pour faire le tramway, il ne peut pas être utilisé pour faire un accès à la Citadelle, pas plus que pour faire la Voie des Mercureaux, pas plus que comme on me l'a dit ce matin, refaire l'école DURER, ce n'est pas possible ! Mais vous avez tellement, un certain nombre, dit ces mensonges, parce que je ne peux pas croire que c'est de l'incompétence, pas de la part d'un professeur de l'Université. Vous avez tellement raconté ça que vous avez fini par faire ancrer dans la tête des gens que, effectivement, on pourrait faire autre chose ailleurs. Non, Monsieur ROSSELOT, avec cet argent là on ne peut rien faire d'autre. Ce qui veut dire qu'on ne fera pas moins dans l'Agglomération parce que nous faisons le tramway. Si le tramway ne se faisait pas, et bien, effectivement, que se passerait-il ? Cet argent là, il ne serait, certes, pas prélevé dans les entreprises, mais on ne ferait pas d'autres choses à la place. Je croyais l'avoir dit, redit, expliqué. Mais vous continuez, partant du principe que quand vous dites 10 fois un mensonge, cela va finir par devenir une vérité. Donc, moi je le dis très clairement, ce n'est pas possible.

La voiture électrique, ce qu'il y a de bien avec Jean ROSSELOT c'est qu'il me pose des questions ici, je lui réponds d'ailleurs, la réponse est déjà, je crois, dans l'Est Républicain, mais il repose la question ici, voilà. Au Conseil Municipal, oui, puis il la repose ici. La voiture électrique, bien sûr c'est intéressant, mais comment régler les problèmes de transports de masse avec une voiture électrique où il y a une personne ou deux personnes à l'intérieur, voire même trois. Le problème des déplacements dans les années à venir, on voit bien ce que c'est, c'est de transporter massivement, par paquets de 200 personnes, dans des véhicules sur des voies propres, la population de cette Agglomération. Vous imaginez bien, je répète encore, c'était une des raisons de faire un tramway, que la circulation automobile elle augmente de 30 % tous les 10 ans, 30 % tous les 10 ans.

C'est-à-dire que dans 10 ans il y aura un tiers de bagnoles en plus qu'aujourd'hui. Alors que les voitures soient électriques ou pas, peut-être pollueraient-elles moins, bien que l'électricité il faille la faire quelque part et puis que les batteries, s'il faudra des batteries au lithium, il va falloir peut-être chercher un peu de lithium dans la Cordillère des Andes ou en Chine, parce que je crois qu'il n'y a que là qu'il y en a et puis qu'ensuite il faudra détruire tout cela. Mais je ne parle même pas de cela. Il y a aussi un problème d'occupation du territoire. On voit bien les difficultés qu'il y a actuellement, il y a des travaux qui sont commencés, on supprime une voie, rue de la Grette ou du côté de l'Est sur Diderot, la ville elle est bloquée. Et vous la solution c'est de mettre des bagnoles électriques. Très honnêtement, ce n'est pas sérieux. Et puis après, on dit, toujours, ces histoires-là on les rabâche, on les rabâche et puis il y a des braves gens qui finissent par le croire. Moi ce sont des instits qui m'ont dit ça ce matin, je leur ai dit : « Attendez, pas vous, quand même », eh bien si, alors on m'a dit : « On a vu que Monsieur ROSSELOT avait dit ça » bon, ben voilà. Mais moi je pense que des élus responsables, quand même, ils doivent dire, me semble t-il, la vérité, ils doivent dire la vérité. Et pas dire toujours des choses qu'ils savent qu'elles sont fausses. Parce que Jean ROSSELOT, il sait très bien, qu'on ne peut pas utiliser l'argent du Versement Transport à autre chose qu'un Transport en Commun en Site Propre, il le sait. Mais il l'a déjà dit 5 fois ici et il continue à le dire.

Et puis, alors, je vais vous dire, moi je pense que le tram structure la Ville. Le Tram : « Quel bilan tirez-vous du tramway ? » Le maire, je dirai le nom, a eu raison à l'époque. Le tramway a un effet structurant, il constitue la colonne vertébrale d'un projet de ville. Il a permis de replanter un cadre urbain fort, de donner du sens à certains quartiers, de les relier entre eux » etc. etc. etc., et c'est signé par Jean ROTTNER, maire UMP de Mulhouse. Et la page avant, ici, il y a un autre ancien ministre qui n'est plus de la majorité, de la majorité que j'ai connue, qui s'appelle BOCKEL et qui dit, effectivement, comment le tram a changé sa ville.

Serge GROUARD, le Maire UMP d'Orléans, que je vois fréquemment, me dit aussi que le tram a changé la ville. Le maire du Mans, regardez comme la Ville du Mans s'est développée par rapport à Tours, à tel point que maintenant la Ville de Tours fait aussi un tramway. Alors, après, vous me dites Toulouse. Moi, le Maire de Toulouse, je le connais bien, c'est Pierre COHEN, je l'ai encore croisé hier à l'Assemblée Nationale. « Que me dit-il ? » je lui dis. Je lui dis : « Alors tu fais des tram ? » « Oui, mais un petit bout », mais nous aussi ! On va faire du TCSP du bus, puisque je vous rappelle que, entre la gare Viotte et la Fac de la Bouloie, on va mettre des bus. Donc c'est exactement la même logique qu'à Toulouse. On n'est pas, nous, dogmatiques, on ne va pas mettre un tramway pour aller, en tous cas, pas maintenant, pour aller de la gare Viotte dans les facs ou à Léo Lagrange. On va mettre un tramway. C'est ce qu'ils font à Toulouse. Alors, toujours, je le dis quand même très clairement, il y a cette volonté de détourner la vérité, de prendre des exemples comme cela, de prendre des exemples comme cela.

Regardez, dans le dernier appel à projets, les villes dont nous avons parlé, qui sont venues voir le tram de Besançon, il y a Avignon, Nîmes, Aix-en-Provence, une quatrième, Amiens, je ne sais pas, mais Lens. Que vont-ils faire ? Ce sont des villes qui ressemblent à la nôtre, ils vont faire des tramways. Et ils sont même venus, ici, donne moi l'autre bouquin, là, je ne pensais pas qu'on allait repartir ce soir, mais maintenant ça ne me quitte plus... non, l'autre... les bouquins, les spécialistes, donnent dedans, sur des tirets à part, l'exemple de Besançon.

Alors, moi je veux bien qu'en permanence, et ça c'est... « Ville, rails, transports » ça c'est le document de référence dans les transports en commun. Je veux bien qu'en permanence on redise ici les mêmes choses, après je ne le dirai plus, je ne répondrai plus à tout cela, mais je tenais à faire une mise au point solennelle ce soir. Il faut arrêter de mentir, il faut arrêter de dire à tout le monde qu'on pourrait faire autre chose. Qu'on pourrait faire des écoles, qu'on pourrait faire des zones industrielles, qu'on pourrait finir les Mercureaux, parce que c'est faux ! Cela est faux !

Et dans toutes les grandes villes, de gauche comme de droite, le tram a changé, changé, la vie de ces villes et le dynamisme de ces villes.

Voilà ce que je voulais dire d'une façon très claire. Maintenant, Monsieur ROSSELOT, vous pourrez le redire, je crois que je ne devrai plus vous répondre. Bien...

**M. ROSSELOT.-** J'aurais bien voulu avoir une réponse sur les indicateurs budgétaires.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors la réponse sur les indicateurs budgétaires, on va vous les donner...

**M. BAULIEU.-** Je lui ai déjà donné. Mais en plus il avait voulu par écrit, parce que j'ai transmis copie de la lettre réponse faite au Préfet. Et sur ce sujet des 11 ratios, nous pouvons les communiquer quand ils sont connus. Et nous avons donc avec notre Budget en mars 2010 joint 8 ratios puisqu'ils étaient connus, les 3 autres manquant, nous les avons communiqués en décembre, ils n'étaient pas connus avant. Et donc à l'impossible nul n'est tenu et donc c'est ce que nous avons répondu au Préfet qui nous a saisis et j'ai eu la délicatesse d'adresser copie de ce courrier à Jean ROSSELOT. Voilà, tout simplement...

**M. LE PRESIDENT.-** Donc il connaît la réponse ?

**M. BAULIEU.-** Bien sûr il connaît la réponse. Mais sur ce... (Brouhaha) mais si... mais sur ce sujet, j'aurais envie quand même d'ajouter...

**M. ROSSELOT.-** C'est scandaleux, là, je peux me permettre de...

**M. BAULIEU.-** Ah non, je ne permettrai pas ce genre de qualificatif !

**M. ROSSELOT.-** Non, non, pas vous...

**M. BAULIEU.-** Parce que, aussi, on va s'amuser au scandale !

**M. ROSSELOT.-** Alors, Monsieur le Vice-Président, pas vous. Mais le Président qui dit : « Il connaît la réponse... »

**M. LE PRESIDENT.-** Ah c'est moi !

**M. ROSSELOT.-** Oui, c'est ça...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, c'est moi, courageux en plus...

**M. ROSSELOT.-** Cela fait, cela fait des années, des années que vous ne nous communiquez pas ces... alors personne n'y voit rien, puisque ce sont des ratios qui sont obligatoires à partir de 10 000 habitants, je crois. Nous les avons à la Ville de Besançon et un jour j'ai eu un doute. Mais je me suis dit : « Il doit se faire que les grandes intercommunalités, comme les villes de plus de 100 000, doivent avoir l'obligation de... » et j'ai écrit effectivement au Préfet qui est le contrôleur de la légalité et qui m'a répondu : « On n'arrête pas de le répéter » en gros, j'enverrai la lettre. Moi je vais envoyer la lettre que le Préfet m'a envoyée, c'est vrai que je remercie Gabriel BAULIEU de m'avoir envoyé la... alors attendez, il m'a envoyé la copie de la réponse qu'il a faite au Préfet...

**M. BAULIEU.-** Ben évidemment !

**M. ROSSELOT.-** Moi je vais envoyer...

**M. BAULIEU.-** Qu'est-ce que je pouvais faire de mieux ?

**M. ROSSELOT.-** C'est très bien. Mais ce qui aurait été bien, ce qui aurait été bien, Gabriel, c'était d'envoyer, je vais envoyer à tous nos collègues la copie de la lettre que le Préfet, Nacer MEDDAH, juste avant de partir, m'a faite, en me disant : « Ce n'est pas normal, vous êtes sous informés sur les documents budgétaires. Comme on était, comme on était, comment dire, limités dans notre droit d'expression, d'ailleurs dont je me félicite parce que je vois d'excellentes opinions qui sont décrites, je ferme la parenthèse. Mais nous étions illégalement sous informés. Et un budget...

**M. LE PRESIDENT.-** Alors pourquoi Gaby tu informes mal ?

**M. ROSSELOT.-** Et un budget, et un budget qui ne comprendra pas et un budget qui ne comprendra pas ces indicateurs synthétiques obligatoires peut être annulé également.

**M. LE PRESIDENT.-** Explique nous pourquoi...

**M. BAULIEU.-** Je viens de donner la réponse formelle donc sur la communication des ratios. Nous ne pouvons pas communiquer les ratios quand nous ne les connaissons pas.

**M. ROSSELOT.-** Je n'ai encore jamais entendu ça, mais enfin...

**M. BAULIEU.-** Et bien ce sera entendu ce soir et donc pour les communiquer ensuite pour l'information de l'Assemblée. Et on fera la communication, cela ne me dérange pas, sur le caractère peu significatif de ces ratios précisément. Moi je voudrais quand même qu'on nous donne acte, un peu, de l'effort que l'on fait dans les rapports que l'on communique et régulièrement dans l'année, parce que, sur les différentes situations financières, si quelqu'un dans l'Assemblée peut dire : « On n'est pas au courant » je prends rendez-vous tout de suite pour faire une rétrospective. J'aimerais qu'on nous donne acte du travail fait, de l'effort fait, pour que précisément les élus aient l'information, l'information dans le détail, l'information dans l'explication, dans la comparaison, etc. Nous faisons un effort considérable. Donc les ratios, dans la mesure où nous les avons, nous les communiquons et nous ne sommes pas des illégalistes, bien au contraire, bien au contraire et bien évidemment nous ferons les choses comme elles doivent être faites, comme nous l'avons fait chaque fois que nous avons pu le faire. Mais j'aimerais que l'on ajoute le fait que nous avons donc comme politique de communication, d'échanges donc dans cette Assemblée, de donner un maximum d'informations et avec les explications.

Moi je suis prêt à comparer d'ailleurs nos rapports avec beaucoup d'autres, si on veut. Donc c'est ça que j'aimerais qu'on se dise aussi. Donc les procès d'intention, etc, j'apprécie, mais avec modération. Donc, si on veut se faire la leçon, on va s'y employer, mais ce ne sera pas à sens unique.

**M. LE PRESIDENT.-** Merci Gaby.

**M. BAULIEU.-** Et donc je voulais ajouter, parce que sur les autres choses qui ont été dites que, également ceux qui font des recommandations sur la manière de gérer les aménagements de zones, j'ai un regret à émettre à leur endroit, c'est de s'être désengagés par leurs services de leur savoir-faire dans ce domaine. Ce serait intéressant, on pourrait vérifier sur pièces. Quelqu'un ici aura parfaitement compris, il transmettra à son Président s'il le souhaite.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui...

**M. BAULIEU.-** Je vais être très précis. Nous avons, il y a quelques années, des relations contractuelles avec la CCI pour des aménagements de zones et je pourrais en citer quelques unes, sur cette agglomération, qui ont été aménagées grâce au concours de la CCI. Moi, en tant qu'élu, je déplore que la CCI, Etablissement Public représentant le monde de l'économie, se soit désengagée de ce savoir faire, de ce travail et qu'au bout du compte, nous fasse la leçon. Vous pouvez le communiquer au Président.

**M. LE PRESIDENT.-** On ne va peut-être plus avoir de salle la prochaine fois aussi...

**M. ROSSELOT.-** Ah oui, mais... (Rires)

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, on le communiquera. Non, mais je crois, tu vois Gaby, quelquefois tu me dis : « Tu t'énerves trop » (Rires dans l'Assemblée) tu vois. Tu vois que même toi, tu arrives, Jean ROSSELOT, tu arrives même à énerver Gabriel BAULIEU, voilà.

Non, mais je crois, vraiment, non mais c'est quand même assez grave, toujours cette attitude de vouloir semer le doute, faire qu'il y ait de la suspicion, semer le doute. Est-ce que... encore que moi je sois un mauvais bougre, passe, mais le Maire de Serre-les-Sapins, quand même, pourquoi ? Pourquoi ? Monsieur ROSSELOT, vous n'avez plus la parole, d'abord j'ai compris que vous alliez partir. Bon, Monsieur... Non, mais, toujours, toujours, quand même, quelque part...

**INTERVENANT MASCULIN.-** Inaudible mais c'est trop facile de s'en aller...

**M. ROSSELOT.-** J'ai eu la réponse...

**INTERVENANT MASCULIN.-** Inaudible

**M. ROSSELOT.-** Sur les questions que j'ai posées...

**M. LE PRESIDENT.-** Non, mais...

**INTERVENANT MASCULIN.-** Inaudible (Brouhaha et applaudissements)

**M. ROSSELOT.-** Pour une fois que je m'en vais... **inaudible**

**INTERVENANT MASCULIN.-** Inaudible

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, voyez chers amis, on va clore là-dessus. Mais vous voyez que quelquefois on peut, quelquefois s'énerver, quelquefois, voilà. Maintenant c'est terminé. Monsieur ROSSELOT, comme disent nos amis africains « Je vous donne la route », vous pouvez y aller, maintenant que vous avez fait votre numéro, vous pouvez y aller. Monsieur SASSARD. Mais vous vous discréditez, je vous le dis franchement, vous vous discréditez.

**M. ROSSELOT.-** Mais je pose des questions, j'ai le droit.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord, Monsieur SASSARD, Monsieur SASSARD, vous avez la parole et vous seul l'avez.

**M. SASSARD.-** Merci Monsieur le Président. Alors, moi je, en fait je ne pensais pas forcément intervenir ce soir. Je voudrais simplement, mais rétablir très rapidement, une vérité vis-à-vis de vous tous, jamais nous n'avons dit au Conseil Municipal de lundi soir que l'on pourrait utiliser de la Taxe de Versement Transport...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est ce soir qu'il vient de le dire, ce n'est pas lundi soir, c'est ce soir, tout le monde l'a entendu.

**M. SASSARD.-** Non, non, mais attendez, non, non, mais moi je tiens en tout cas, par rapport à ce que j'ai dit, par rapport à ce que j'ai entendu lundi soir et évidemment tous les compte rendus sont à votre disposition, jamais je n'ai fait un sous entendu sur le fait que la Taxe de Versement Transport...

**M. LE PRESIDENT.-** Mais je ne parle pas de vous...

**M. SASSARD.-** Pourrait servir la Citadelle. Nous, on a simplement...

**M. LE PRESIDENT.-** Je ne parle pas de vous, je parle de Monsieur ! C'est vous, Monsieur ROSSELOT qui l'avez dit tout à l'heure, mais vous l'avez entendu quand même.

**M. ROSSELOT.-** Pas du tout, pas du tout, jamais !

**M. SASSARD.-** Non, non, mais attendez, je finis, je finis, j'en ai vraiment pour 10 secondes, simplement pour bien expliquer à tout le monde que simplement dans nos choix d'investissements à Besançon on considérerait que ce qui était donné au tramway, si on n'avait pas forcément choisi le tramway, on aurait pu l'investir ailleurs et éventuellement pour investir, pour rendre accessible la Citadelle. Ça je vous assure mes chers collègues que cela s'est arrêté là. Je me permets quand même de vous faire la remarque. Je trouve que ce n'est d'ailleurs pas très, enfin, c'est compliqué de gérer, je vous le dis franchement, un Conseil Municipal la même semaine et les Orientations. On avait le Budget du Conseil Municipal lundi soir et les O.B. de la CAGB 3 jours après, moi je reconnais que c'est extrêmement compliqué à préparer. Si la prochaine fois on arrive à avoir une semaine, quinze jours d'écart, on est quand même sur des budgets à 250, 400 M€ à Besançon si on prend le global, ce serait quand même un petit peu plus facile pour nous.

Je rappelle quand même aussi à vous tous que, on a je crois, financé une étude, pour travailler sur l'accessibilité à la Citadelle, je crois, à hauteur de 45 000 €, il me semble ou je ne sais plus...

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce que vous pourriez, Monsieur SASSARD, ne pas refaire les débats du Conseil Municipal...

**M. SASSARD.-** Non, je ne refais pas le débat...

**M. LE PRESIDENT.-**... ici ce soir. Parce qu'un jour les maires vont se lever et puis ils vont partir. On ne refait pas, s'il vous plaît, le débat du Conseil Municipal ici. Moi, ici, je suis le Président de notre Agglomération, ce qui m'intéresse c'est le développement de notre Agglo, parce que le Maire de Marchaux va nous parler des problèmes de sa commune, le Maire de Fontain aussi, on ne reparle... cela n'intéresse que fort peu les gens de l'Agglo et ce n'est pas le sujet. Donc, vous avez donné votre réponse, vous restez dans le sujet, sinon je vous reprends la parole. On ne va pas passer son temps à refaire ici, je vous le dis, à refaire les débats du Conseil Municipal. Les maires, un jour, ils vont se lever et ils vont partir !

**M. SASSARD.-** Vous vous rendez compte, enfin, vous me mettez en porte-à-faux vis-à-vis de tous mes collègues, parce que, premièrement, j'ai dit, que la même semaine c'est compliqué d'avoir deux gros budgets à étudier...

**M. LE PRESIDENT.-** Ce n'est pas là-dessus que j'interviens...

**M. SASSARD.-** Deuxièmement que, je vous assure qu'on n'a jamais parlé de la Taxe de Versement Transport dans le cadre de la Citadelle, la seule chose et le troisième point, je vous pose la question qu'on avait payé une étude, à hauteur de 45 000 €, il me semble, pour l'accessibilité de la Citadelle et je voulais simplement savoir où en était cette étude. Je pense que là j'ai insulté personne et il n'y a aucune raison que quelqu'un parte. Enfin, je ne vois pas, je ne comprends pas, sinon.

**M. LE PRESIDENT.-** Qui est-ce qui veut prendre la parole ? Je ne réponds pas à ça parce que je... je crois que chacun a entendu les propos de Jean ROSSELOT et est capable de juger. Bon, bon courage à ceux qui vont vous supporter à Planoise ce soir. Bien, ensuite, qui est-ce qui veut intervenir ? Monsieur GONON.

**M. GONON.-** Outre le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'Agglo, j'ai noté que 2011 serait la première année où les particuliers et nos concitoyens financeraient à hauteur de 43 %, je crois, la CAGB. Et je pense que cette révolution fiscale ou financière leur donne le droit d'examiner à la loupe les impôts que nous allons prélever sur eux et les services que nous allons leur rendre. Je voudrais limiter mes propos à ces deux considérations générales, d'une part l'évolution des recettes de la CAGB et d'autre part, les priorités opérationnelles de cette même CAGB en 2011.

Face aux mutations fiscales et financières qui, je le reconnais, ne sont pas faciles à gérer, vous répondez par la phrase suivante, je la résume, je la synthétise : « Il faut compenser ces pertes par de nouvelles rentrées fiscales ». D'autres collectivités ont fait d'autres choix, je pense notamment à la Région de Franche-Comté qui a décidé, elle, de baisser son budget et donc, par conséquent, de stabiliser, voire peut-être de diminuer sa pression fiscale.

Vous avez fait, vous, le choix, de continuer à augmenter les budgets, en appuyant sur 3 boutons :

- 1<sup>er</sup> bouton, c'est, dans certains cas peut-être la suppression d'abattements fiscaux, en matière de Taxe d'Habitation,
- 2<sup>nd</sup> bouton, c'est l'augmentation maximale des taux dans un tunnel, sur la Taxe Foncière que va nous réserver le national,
- et puis 3<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> bouton, c'est l'augmentation des valeurs cadastrales, donc des bases locatives.



Alors, face à ces difficultés, que je conçois, je le répète, je vous demande simplement, pour l'année 2011 et avant que nous ayons une plus grande visibilité fiscale et financière dans les années qui viennent, afin, d'une part de ne pas casser une timide reprise économique qui se manifeste et surtout afin de ménager également le pouvoir d'achat de nos citoyens, de limiter l'augmentation des prélèvements fiscaux en valeur absolue, taux et bases confondus, à l'évolution du taux de l'inflation en 2011 prévisionnel.

Alors, bien entendu, cela voudra dire que limiter les recettes, c'est peut-être aussi faire des choix de dépenses de fonctionnement ou d'investissement. Et peut-être, au lieu de les supprimer, comme j'aurais eu tendance à vous le dire dans un premier jet, c'est peut-être de les lisser dans le temps, de les reporter dans le temps. Parce qu'il va falloir quand même faire des choix, nous n'y couperons pas. Et je voudrais vous indiquer quatre choix qui me semblent, à mes yeux, prioritaires pour cette Communauté d'Agglomération.

J'ai lu le rapport de la Banque de France sur l'évolution de l'activité économique en Franche-Comté, qui, en termes très prudents nous dit que l'année 2011 ne sera pas une année de grande croissance. Nos concitoyens l'ont bien compris, qui disent, eux : « Notre priorité absolue, devant toutes les autres, c'est, à 83 ou à 87 %, c'est l'emploi, nous voulons des emplois. Et notre deuxième priorité c'est, nous voulons que notre pouvoir d'achat soit sauvegardé, voire amélioré si possible. » Donc première absolue priorité pour nous, me semble-t-il, ça serait le développement des emplois sur le territoire de la CAGB. Alors, je ne vais pas retourner le couteau dans la plaie, mais moi j'ai envie, après avoir voté le Plan de Développement Economique que vous avez proposé il y a quelques temps. Cela veut dire que par moment il faut aussi des symboles très forts.

Et je reviens sur cette gare d'Auxon. Je conçois les difficultés administratives pour monter cette opération. Mais moi je pense que cette gare est symbolique de notre volonté de développement économique et il serait souhaitable que, au titre de symbole, le 11 décembre 2011, nous donnions véritablement le premier coup de pioche de cette zone d'activités.

Il y a d'autres sujets que j'aurais voulu aborder mais ce soir je ne les aborderai pas, parce que je sens qu'il y a de l'électricité dans l'air, on aurait pu parler de réceptif, par exemple de nouveau Palais des Congrès, mais il ne faut pas en parler ce soir. J'aurais pu parler du foisonnement de l'économie numérique à travers ce que l'on commence à appeler les « cantines numériques ». On aurait pu aussi parler de la politique de relocalisation des emplois, mais je ne m'étendrai pas là-dessus.

Deuxième priorité, la formation et je voudrais vous dire, à nouveau, mon inquiétude concernant le développement de ce « mariage » entre l'Université de Bourgogne et l'Université de Franche-Comté. J'ai noté que dans le plan « Campus », l'Université de Franche-Comté n'a rien eu. D'autres universités ont eu beaucoup d'argent, ces fameux pôles d'excellence, ces 10 pôles d'excellence. J'ai vu que Bordeaux, par exemple, avait touché 465 M de l'Etat, plus 200 M de sa région. Nous, nous n'avons rien eu. J'ai noté que dans la répartition du Grand Emprunt qui vient de se faire, nous avons eu en tout et pour tout, 950 000 € et encore, et encore nous l'avons eu parce que nous faisons partie d'un programme qui s'appelle « Robotex » entre 10 universités et 15 laboratoires en France. Heureusement que nous en faisons partie. J'ai noté quand même que Dijon au passage avait touché 8 700 000, je trouve que ce mariage est déséquilibré. Et puis je suis inquiet, parce que, il y avait un programme intéressant qui s'était concrétisé dans l'Institut Pierre Vernier, qui était le symbole de la volonté de transférer le savoir-faire, la recherche, l'innovation, les développements, les idées de l'Université vers les entreprises. Et là, malheureusement, malheureusement, j'ai noté avec beaucoup de tristesse que les démissions se multipliaient, que le Directeur était licencié et je me demande, dans un tel climat, comment pouvons-nous véritablement travailler ?

Je pense qu'il faut afficher très haut et très fort notre volonté d'avoir un outil d'enseignement supérieur dans notre région qui soit en état de fonctionner, qui soit en état de transférer son savoir-faire. Et moi j'appelle à nouveau le Président et le Bureau de la CAGB à entendre le Président de l'Université nous dire ce qu'il pense de tous ces développements qui ne me semblent pas en notre faveur.

Troisième priorité, les communications. Alors je ne vous dirai pas, encore une fois, tout le mal que je pense du tram, vous le savez. Je dirai simplement 3 mots sur les liaisons ferroviaires entre Besançon-Viotte et la future gare d'Auxon qui sont en retard. Je ne parle pas des Portes de Vesoul, j'ai bien compris votre décalage dans le temps, mais au moins, au moins qu'au 1<sup>er</sup> décembre 2011 il y a une, voire peut-être deux stations intermédiaires qui soient prêtes.

J'ai regardé aussi l'état d'avancement des liaisons routières entre Besançon et la gare d'Auxon. Nous aurons droit à un vague pont au-dessus de la RN « machin » qui rejoindra un chemin vicinal indigne, indigne, d'un futur pôle de transport et de communication comme le nôtre.

Et puis je suggèrerais également d'arrêter de financer l'aéroport de Dole-Tavaux. J'ai vu qu'il y avait encore des petites sommes résiduelles qui se baladaient. Je préférerais qu'on se focalise peut-être sur l'indispensable nécessité de liaison ferroviaire entre Besançon, liaison directe, entre Besançon et l'aéroport de Bâle-Mulhouse qui est à mon avis, à mon avis, l'aéroport nous en avons besoin, tant en termes de tourisme, qu'en termes d'affaires.

Je terminerai sur la 4<sup>ème</sup> priorité qui est pour moi le logement, l'habitat. Je pense que, comme moi, vous avez vu, enregistré, tous les nuages qui sont en train de s'amonceler. Et j'ai vu, notamment ce matin, l'Europe, qui, dans un avis, aurait envie de déclarer illégaux tous les dispositifs que l'Etat français a mis en place pendant des années, que ce soit BESSON, que ce soit SCCELLIER, que ce soit BORLOO, que ce soit PERRISOL, etc. Je ne parle pas de la remontée des taux, je ne parle pas des ponctions de l'Etat sur les HLM. Il me semble, il me semble que le secteur de la construction qui a beaucoup souffert encore en 2010 va souffrir encore en 2011.

Il me semble également qu'il y a un nouveau danger qui pèse sur nos concitoyens, moi j'ai appelé cela la « précarité énergétique » je ne sais pas si c'est le terme exact qu'il faut utiliser. Mais quand nous voyons aujourd'hui 25 % des loyers sous forme, enfin, que les dépenses énergétiques représentent au moins 25 % des loyers et ce n'est qu'un début, je me dis qu'il faut que l'on propose et nous l'avons fait, je crois, dans la Commission Habitat qui vient de se réunir, un abondement fort des dispositifs mis en place par l'ANAH pour la rénovation énergétique de l'immobilier français. Je pense que nous avons une action forte à mener sur ce domaine là au risque de voir un certain nombre de petits propriétaires, je pense à des petits propriétaires de leurs appartements, qui ne pourront plus assumer cette charge énergétique.

Voilà, en conclusion, je voudrais simplement dire que notre avenir, dans le cadre d'une concurrence mondiale exacerbée et qui ne fera que s'exacerber dans les années qui viennent, se jouera sur notre capacité à multiplier avant tout, avant tout, des emplois de production à forte plus-value. Et nous ne devons pas nous tromper dans les choix difficiles qui sont les nôtres à l'heure de ces grands bouleversements. Je vous remercie.

**M. LE PRESIDENT.-** Gabriel, tu veux répondre ?

**M. BAULIEU.-** Oui, il y a quelques aspects donc précis et puis un aspect plus global. J'aurais envie de commencer par le global, sur la fin du propos, que, dans un contexte de concurrence exacerbée, nous devons nous multiplier avant tout pour créer de l'emploi. Et je pense qu'on va tous être d'accord dans cette salle pour rejoindre ce point de vue. Mais il faudrait quand même que l'on convienne bien que créer de l'emploi ce n'est pas regarder les choses, excusez-moi, mais par le petit bout de la lorgnette. Parce que créer de l'emploi et être attractif et faire en sorte que notre territoire soit vivant, soit espace de développement, etc., ce n'est pas uniquement, même si le Président l'a rappelé tout à l'heure, nous mouillons la chemise sur la zone d'Auxon, ce n'est pas uniquement cela. C'est faire en sorte que, bien évidemment sur les transports et j'en remettrai une couche, donc que ça fonctionne et que ça fonctionne bien. C'est que sur le plan de la culture, nous soyons une agglomération intéressante, vivante, etc. Que sur le plan, bien évidemment, du logement, que nous accompagnons les choses qui se passent, etc. etc. Moi, quand je fais l'inventaire dans notre Budget, dans nos différentes politiques, je ne vois pas laquelle ne concourt pas au développement économique. Je ne vois pas. Enfin, il y a un résumé, c'est qu'on ne plante pas des entreprises, même si certains vont un peu sourire compte tenu du challenge que nous avons sur Auxon Dessous, sur l'espace réduit, on ne plante pas des entreprises au milieu d'un désert. Donc c'est un ensemble de politiques convergentes qui permettent de faire en sorte que nous soyons dynamiques, que nous soyons accueillants et que nous soyons espace de vie et de développement. C'est cela qu'il faudrait que l'on comprenne tous, pour agir dans le bon sens. C'est ce que nous essayons de faire. Et la convergence de nos politiques concourt à cela. Et après, bien évidemment, il y a des déclinaisons spécifiques que l'on va appeler plus spécifiquement économie, mais lorsqu'on fait du déplacement, lorsqu'on fait de la culture, lorsque l'on fait de l'habitat, on fait de l'économie.

Et puis, s'agissant, je fais la liaison, après, avec les aspects budgétaires, et, là aussi, qu'on ne nous dise pas que nous ne savons pas faire les choix. Ces Orientations Budgétaires, ou alors je vous invite à être plus attentif, à la fois dans la lecture du rapport et dans l'écoute de l'exposé qui en est fait et ça n'est pas uniquement dire : « J'actionne le tiroir caisse. » Qui peut présenter un budget comme celui que nous allons présenter avec la réduction de charges de fonctionnement que nous allons présenter ? C'est beaucoup plus important que ce qu'il va résulter de l'harmonisation, parce que c'est cela aussi, de la fiscalité locale, Taxe d'Habitation, que l'on nous a transférée. Parce qu'il faut le dire aussi ça aux habitants du Grand Besançon, c'est que le système d'abattement que nous avons validé, c'est aussi source d'harmonisation. Nous n'avons pas voulu pérenniser des distorsions sur ce sujet. C'est imparfait, il faut faire la révision des valeurs locatives, nous l'avons rappelé, ce n'est pas de notre compétence, ce ne sera pas un chantier facile, mais ce sera un passage obligé. Mais la décision que nous avons prise, c'est aussi ça. Mais globalement dans le Budget, nous avons davantage d'effets de maîtrise que d'effets de recherche de recettes nouvelles pour faire face précisément à ce désengagement ou à cette stabilisation des concours de l'Etat, chacun utilisera le vocabulaire qu'il veut, les chiffres sont dans le rapport. Donc c'est ça qu'il faut aussi accepter de dire et c'est peut-être ça qui fait quelquefois défaut ailleurs. De se dire que lorsque l'on est donc en difficultés financières, on n'agit pas que sur un levier, on agit sur les différents leviers. Donc il faut effectivement maîtriser la dépense, alors là, excusez-moi, mais le Budget 2011 en sera un exemple extraordinaire et il faut avoir le courage de la ressource. Et avoir le courage de la ressource, ce n'est pas ni assassiner le contribuable particulier, ni assassiner le contribuable entreprise, parce qu'ils sont, cela a été dit, soucieux des emplois, soucieux de leur pouvoir d'achat, mais tout ça cela n'arrive pas non plus par hasard. Et cela renvoie, eh oui, la boucle est bouclée, à la nécessité d'avoir des politiques convergentes qui suscitent donc des synergies pour permettre, justement, de voir ce dynamisme indispensable. Et sur le seul registre de l'engagement à l'investissement, on pourrait aussi sortir les courriers que nous envoient certaines fédérations patronales, en disant : « Surtout, ne vous relâchez pas, il en va de l'emploi dans nos entreprises. » C'est aussi ça.

Donc nous essayons, tout simplement, de manière très responsable et aussi clairvoyante que possible, sans prétentions, d'agir sur les différents registres, les différents leviers, pour être au rendez-vous où on nous attend.

Donc dans votre propos ce n'est pas sur les objectifs que l'on sera en divergence, on est d'accord : emploi, vitalité, rémunération des gens, etc. Mais il ne faut pas faire croire aux uns et aux autres que cela nous pourrions l'atteindre en jouant exclusivement petit bras et en raccourcissant les choses chaque année. Cela ça ne marchera pas et donc nous devons concilier rigueur, ambition, dynamisme, c'est ce que nous faisons, c'est ce que portent les Orientations Budgétaires que l'on a présentées ce soir.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, je te remercie, bon, tu as dit l'essentiel. Je crois aussi qu'il faut bien dire, quand même, que ce territoire n'est pas un territoire qui est en train de mourir. On a entendu beaucoup de choses concernant le Versement Transport, on allait voir ce qu'on allait voir, ce Versement Transport qui allait continuer à chuter. Personne parmi les intervenants n'a relevé, quand même, que le Versement Transport il avait rebondi à 7,5 points. Et que dans les prévisions, on s'était provisoirement trompé sur presque 29 M de 145 000, 142 000 €. C'est un bel exploit, quand même, en matière de prévisions et que, on peut penser raisonnablement, que lorsque tout sera finalisé on sera au niveau que nous avons prévu. Personne ne remarque non plus, que, désormais ce qui remplace la TP et la CFE, nous sommes en augmentation de nos bases, nos bases. Et c'est cela qui marque le dynamisme économique de l'Agglomération. Nos bases, elles augmentent en 2010, de 5,6 %. Alors, après, on peut toujours dire : « Il faudrait faire... » Monsieur GONON vous êtes très habile, vous vous êtes donné des objectifs que l'on ne peut que partager, on ne peut que les partager. Mais après, il faut, effectivement, il faut toujours, il ne faut jamais ouvrir le tiroir caisse. Vous oubliez de dire, par exemple, que ce que nous sommes en train de subir en matière de fiscalité, avec le FNGIR, le Fonds National...

**M. BAULIEU.-** De garantie individuelle...

**M. LE PRESIDENT.-** ... de Garantie Individuelle des Ressources. Nos entreprises, nos entreprises...

**M. BAULIEU.-** Et nos contribuables particulièrement.

**M. LE PRESIDENT.-** Et nos contribuables, ils vont, mais surtout dans le FNGIR, les entreprises, ils vont payer 5,6 M€ que l'on va reverser aux agglo les plus riches qui, elles, n'avaient pas eu la même délicatesse avec leurs entreprises. Parce que vous oubliez de dire qu'avec 16,13 % de taux de TP, nous étions parmi les agglomérations les plus basses de France. Et comment sommes-nous récompensés d'avoir bien traité les entreprises ? Eh bien nous sommes récompensé de la façon suivante, il y a une taxation d'office qui va faire en sorte que l'on va prélever 5,6 M€ en plus. C'est-à-dire que les entreprises, ici, elles vont payer ces 5,6 M€, mais qu'elles vont aller financer ceux qui n'avaient pas eu notre rigueur. C'est quand même une injustice, c'est une très grande injustice. Mais ça je ne l'entend pas dans les rangs de mon opposition municipale, j'entends personne, j'ai bien dit municipale, j'entends personne le dire que c'est une grande injustice, alors...

Et puis, vous avez aussi, vous mélangez, quand vous dites, par exemple : « Il faut arrêter Dole-Tavaux et puis il faut faire une liaison directe Bâle-Mulhouse. Moi j'ai un cheminot à côté de moi. Pour faire circuler les trains, Monsieur GONON, il faut ce qu'on appelle des fuseaux. Il faut trouver des fuseaux sur les voies. C'est-à-dire qu'on ne prend pas un train, on ne dit pas à la SNCF, et bien voilà, il faut que le train parte de Besançon à Mulhouse, à Bâle-Mulhouse, d'abord vous devriez savoir que si vous étiez déjà allé à Bâle-Mulhouse à l'aéroport, on n'y va pas directement pour l'instant, on s'arrête à Saint Louis, déjà, donc cela n'existe pas. Et qu'ensuite, nous nous sommes battus et je me suis battu, entre autres avec le Président de la CCI, pour qu'on ait par exemple les retours qui aillent du côté de Zurich aussi, puisque là-bas il y a un aéroport important à Zurich. Nous avons obtenu I, I, I aller, mais pas le retour. Parce qu'il y a des fuseaux et quand vous regardez les fuseaux qui restent disponibles et qu'il faut coordonner cela avec les suisses et le cadencement qui est mis en place par la société, c'est CBF, je crois, que cela s'appelle en Suisse, Compagnie... Comment s'appellent les chemins de fer suisses ?

### **INTERVENANT FEMININ.- CFF**

**M. LE PRESIDENT.-** CFF, oui, bon, plus les allemands, cela devient très compliqué. Alors, dire : « Il faut arrêter Tavaux pour mettre en place des allers et retours directs avec Bâle-Mulhouse, bon cela peut être très populaire, mais ce n'est pas possible.

Et puis moi je vais vous dire, j'ai un avis totalement contraire à vous, c'est que je pense qu'une région, pour se développer, il faut garder, pour les années à venir, une capacité aéroportuaire. Parce que figurez-vous que demain, quand nous aurons fait tomber toutes les frontières, entre autres départementales, moi, quand je regarde, j'essaie d'avoir un peu de visions, de faire un peu de prospective. Et quand je regarde autour de l'aéroport de Dole-Tavaux avec cette immense usine de SOLVAY, les espaces qu'il y a de disponibles là-bas, la qualité de l'approche, le manque de nuisances, je me dis que, peut-être, on peut bâtir pour la Franche-Comté, là-bas, quand on aura trouvé des dispositifs de péréquation qui permettront de mutualiser les dépenses et aussi de mutualiser les recettes, peut-être que l'on peut construire là-bas une grande zone de développement économique qui fera, que, peut-être à 20 ou 30 mn de Besançon, il y aura une zone économique importante, qui sera importante pour la Franche-Comté. Moi je ne raisonne pas uniquement en tant que Maire de Besançon ou Président de l'Agglo, j'aide à voir un petit peu plus loin. Et qu'il faut garder la capacité aéroportuaire de Tavaux, c'est la plus longue piste, une des plus longues pistes de France. On ne va pas y faire atterrir des Airbus, on sait très bien que les aéroports franc-comtois, maintenant, vous avez raison, c'est Bâle-Mulhouse et puis c'est aussi certainement Lyon, voire même l'aéroport, voire même Genève. Donc il faut donc développer les liens vers ces aéroports, mais aussi garder ses capacités aéroportuaires. Donc c'est trop simple.

Quand vous parlez de Pierre Vernier, vous dites : « C'est du gâchis » et bien, je vais vous faire un aveu, bon, vous auriez presque...

**M. GONON.- Inaudible,** c'est d'une grande tristesse...

**M. LE PRESIDENT.-** C'est d'une grande tristesse, et bien, Monsieur GONON, nous serons au moins d'accord, nous serons au moins d'accord sur une chose, c'est que, je pense, moi aussi je suis très triste. Parce que nous avons mis, nous, nous avons répondu, l'Agglomération met quand même, je crois, pas loin de 100 000 € dans Pierre Vernier. Il y a des difficultés, là-bas il y a eu des difficultés... 80, oui j'ai dit pas loin, donc 80, on met 80 000 €. Parce que c'est capital effectivement de faire du transfert de technologies, mais nous, nous avons fait ce qu'il fallait. Il y a des difficultés de management, bon, il y a un souci, il y a des soucis, voilà. Mais après, quand on dit ça on peut être triste, nous sommes tous tristes, mais nous essayons, là aussi, de rebondir.

Je crois, quand à l'Université, vous avez, là aussi, raison. L'Université, avec mes amis, entre autres avec Joëlle SCHIRRER, fréquemment, presque une fois par mois, là on a pris un peu de retard vu les difficultés, nous nous voyons une fois par mois le samedi matin à la Mairie de Besançon pour parler des problèmes universitaires. Je vois le Maire de Dijon la semaine prochaine, mercredi matin, à 8 h et demi, je vais voir au Sénat le Maire de Dijon, nous allons parler de ces problèmes là. Nous travaillons, effectivement... oui, 8 h et demi, c'est tôt le matin. Et bien nous allons travailler, effectivement, sur les problèmes de l'Université, sur les problèmes aussi de voir comment, entre la Bourgogne et la Franche-Comté on peut créer des synergies et travailler ensemble.

Donc, d'accord sur ces objectifs, mais ce ne sont pas que vos objectifs, je crois qu'ici tout le monde les partage ces objectifs là. Ce n'est pas l'objectif d'un tel ou d'un tel, ce sont des objectifs communs. Il y avait Christophe LIME et ensuite Joëlle SCHIRRER, si je respecte l'ordre des levées de mains.

**M. LIME.-** Très rapidement, Monsieur le Président et chers collègues, je crois que cette année est un peu, quand même, exceptionnelle, je crois que c'est la première fois que nos habitants, nos concitoyens vont avoir sur leur feuille d'impôts une tranche qui va correspondre à la CAGB.

**M. LE PRESIDENT.-** Et contre notre gré.

**M. LIME.-** Et contre notre gré. Vous allez voir, je vais vous faire une proposition, donc c'est pour aller dans ce sens là. Et donc c'est quand même quelque chose de très symbolique. On a eu un débat sur les abattements, sur les conséquences en termes financiers. Et je crois qu'il y a un débat aujourd'hui un petit peu dans notre nation qui s'instaure plus ou moins où d'un côté il y aurait l'Etat vertueux, qui ferait des économies, qui gèrerait bien. Et de l'autre côté, des collectivités territoriales quelles qu'elles soient qui seraient dépensières, qui ne gèreraient pas, y compris ce qui a été annoncé ce soir, démontre, démontre le contraire.

Régulièrement on nous dit : « Il y a des engagements de l'Etat, on les cite, on donne un certain nombre d'éléments chiffrés mais j'ai un peu l'impression que cela reste un peu entre nous et que je ne suis pas obligatoirement sûr que nos populations mesurent bien ces désengagements d'un côté, c'est-à-dire ne mesurent pas les abandons systématiques que l'Etat mène et je crois que tous les élus des communes périphériques le voient tous les jours et sont obligés de prendre, à l'intérieur de leur budget, soit en étant obligé d'intégrer des effectifs supplémentaires, soit en étant obligés de passer un certain nombre de prestations par l'extérieur.

Et moi j'ai peut-être envie de vous proposer une action un peu symbolique, c'est de faire une lettre de créances, une lettre de créances qui serait la somme que nous doit l'Etat et qu'un jour nous allions tous la remettre, avec nos écharpes, à la Préfecture. Et je pense que ce serait symbolique cette année au moment même où nos contribuables vont avoir, pour la première, sur leur feuille d'impôts un certain nombre d'éléments, de démontrer, qu'entre autres, une des difficultés qu'il peut y avoir au niveau de nos collectivités, c'est bien les désengagements de l'Etat. Et donc ça cela pourrait être quelque chose de relativement symbolique sur lequel on pourrait relativement travailler en face de la Préfecture.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi je pense, bon, là, je n'ai pas les chiffres de chaque commune, vous les avez, mais ce que tu dis, Christophe, est très juste. Vous m'excuserez de parler de Besançon, parce qu'on n'est pas au Conseil Municipal, je connais la somme, depuis 2004, c'est 10 M€, donc la lettre de créances. On connaît déjà le montant, 10,4 M€, 1,7 M€ par année. Dans vos communes, demain, quand le maire, allez, toujours de Marchaux par exemple, parce qu'elle est en face de moi, là, voilà...

**M. BAULIEU.-** Normalement tout le monde est en face de toi.

**M. LE PRESIDENT.-** Enfin, allez, ou le Maire de Grandfontaine, ou celui de Serre-les-Sapins, ou celui de Miserey ou d'Ecole-Valentin. Demain, quand il va devoir traiter ses problèmes, par exemple, ou de Châtillon, ses problèmes d'urbanisme, ses problèmes de droit des sols, comment il va faire ? Comment on va faire demain ? Quand il n'y a plus les services de la DDE ou que c'est réduit à quasiment rien. Comment vous allez faire ? Vers qui on va se retourner ? Qui est-ce qui va être là ? Qui va devoir être là pour mettre en place des services ? Ca va être le Département, ça va être la CAGB, qui est-ce qui va payer ? Ce sera les communes, d'une part, qui devront payer, ce qu'elles ne payaient pas auparavant, puisque nous, nous n'avons pas la capacité, peut-être un peu, nous, la CAGB ou le Département, mais on va bien se retourner en direction, là aussi, des contribuables. Un exemple très simple, mais des exemples comme ça on peut en donner. Alors moi, l'histoire de faire une lettre de créances, pourquoi pas ? Je ne sais pas. Il ne faut pas faire ça pendant la période électorale en plus, il faut faire cela après, quand même et puis il faut, parce que, après...

**INTERVENANT FEMININ.-** Quand tu seras maire.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais on peut au moins, au moins le chiffrer. Nous on l'a fait, parce que c'est énorme. Mais chapitre par chapitre, ce n'est pas comme ça, au doigt mouillé, cela fait 10,7 M€. On peut, on peut le dire, effectivement, combien nous savons perdu et cela va continuer, et cela va continuer. Et effectivement et rappelez-vous ce qu'à cette même tribune ont affirmé Marie-Odile, Gabriel et JLF, nous avons toujours dit : « Attention, attention, la suppression de la Taxe Professionnelle va amener inévitablement une nouvelle colonne, va amener inévitablement des impôts sur le ménage » nous le disions très fort. Je me rappelle que des voix s'étaient élevées ici pour dire : « Non, il n'en sera rien. » Pour la première année c'est certainement compensé Euro pour Euro, mais ensuite, on sait très bien que l'on aura ainsi transféré des charges sur les ménages. Et ça nous l'avions dit et je me souviens nous avons insisté. Et d'ailleurs, là aussi, il suffit de regarder les comptes rendus pour se rappeler de tout cela.

Donc, ensuite, qu'il y ait des difficultés, qu'il faille que tout le monde serre la vis, ce n'est pas facile pour l'Etat, j'en conviens, qu'on serre tous la vis, c'est nécessaire, mais nous on doit quand même assumer les choses. Parce qu'il y a une grande différence entre l'Etat et les collectivités territoriales, c'est que nous, on ne peut pas faire de déficit au niveau de notre Budget. Et rappelez-vous que ce que nous investissons, je ne veux pas reparler du tramway. Allez demander aux travaux publics, à tous ceux qui travaillent sur les chantiers, combien ils attendent avec impatience, ils nous l'ont écrit d'ailleurs, ces travaux qui vont leur permettre de survivre et de traverser certainement une période difficile.

Voilà pourquoi je pense, quand même, qu'il faut arrêter de dire que nous ne faisons rien. Vous savez, l'économie ce n'est pas uniquement d'en parler, moi je vais vous dire, c'est un peu une obsession et je ne veux pas vous dire que chaque matin en me levant j'y pense, mais presque. Parce que, effectivement, je sais très bien, vous connaissez ma position, qu'on ne crée pas, qu'on doit créer de la richesse pour pouvoir ensuite avoir des politiques, on ne peut pas dépenser de l'argent que l'on n'a pas créé. Ça, je vous l'ai déjà dit et je le répète, c'est vraiment ma philosophie profonde. Et nous le faisons, mais ce n'est pas facile, ce n'est pas facile. Joëlle SCHIRRER.

**MME SCHIRRER.-** Oui, simplement, moi, parce que Monsieur GONON a parlé de l'Université comme priorité et qu'il était un petit peu attristé de voir le rapport Dijon et Besançon et qui se faisait, selon lui, au détriment de Dijon...

**M. GONON.-** De Besançon...

**MME SCHIRRER.-** De Besançon... Je voudrais quand même préciser que, avec les réformes qui s'annoncent, avec celles qui sont annoncées pour l'enseignement supérieur, il n'est plus possible de vivre seulement sur notre territoire. On est obligé d'agrandir le territoire et c'est pour cela qu'il y a le PRESS qui a été constitué et qui a déposé des dossiers pour EQUIPEX, c'est-à-dire des équipements d'excellence.

Sinon, ni Dijon, ni Besançon, ne pouvaient le faire. Il y a eu 2 projets déposés, il y a eu 8 projets de déposés et 2 ont été retenus. Alors là, il y en a un qui touche à l'imagerie médicale, pour faire simple et il sera implanté à Dijon, effectivement, avec une attribution de 7 M€. Mais là dedans, il y avait le CHU de Dijon, le CHU de Besançon, le Centre de Cancérologie de Dijon et il y avait des entreprises privées. Et ce qui a fait le différentiel pour l'implantation à Dijon, ce sont les entreprises privées et en particulier PHARMIMAGE qui est une énorme entreprise et qui n'a pas fait une lettre d'intention, mais qui a dit : « Je mets tant sur la table ». Donc là, je ne suis pas sûre que les entreprises de Besançon pouvaient faire la même chose, il n'y a pas d'entreprise équivalente à Besançon, ce sont des PME-PMI. Et il faudrait, effectivement, faire un démarchage auprès de chacune d'elle pour arriver à faire un volume qui serait assez équivalent.

Quant à l'autre projet qui a été retenu, c'est le projet ROBOTEX qui est porté par le CNRS, ce n'est pas rien. Et il y a 13 laboratoires qui étaient dans ce projet, dont FEMTO. Et là, bien sûr, l'attribution est moindre, elle est de 630 000 €. Mais on ne peut quand même pas dire que Besançon n'a rien eu, que Besançon n'est dans rien. Besançon est avec Dijon et il ne peut pas se concevoir à l'heure actuelle sur des grands équipements que ce soit autrement. Et je voyais il n'y a pas très longtemps le DRRP, le représentant du Ministère pour tout ce qui est...

**M. LE PRESIDENT.-** Recherche et technologies...

**MME SCHIRRER.-** Technologies, sciences et technologies, et il me disait : « La Lorraine n'a rien eu, les Pays de la Loire n'ont rien eu » donc je ne dis pas que ce qu'on a eu est fabuleux, mais on n'est quand même pas autant en perte de vitesse que vous voulez bien le dire et ça c'est pour les équipements, c'est pour la recherche, c'est pour le transfert de technologies. Mais aussi les étudiants qui sont nos étudiants, font vivre la Ville, font vivre l'Agglomération et cette année il y a une légère progression du nombre. Donc moi, c'est simplement pour dire : « Il y a un budget serré, il y a un budget contraint, mais il ne faut pas être désespéré, même si, bien sûr, la facture des ménages sera alourdie, ça on le sait, mais ce sera comme partout ailleurs. »

**M. LE PRESIDENT.-** Patrick BONTEMPS.

**M. BONTEMPS.-** Oui, je voulais aussi, merci Joëlle, parce que je compléterais ce que tu as dit, mais je pense que Philippe GONON est assez traditionnel dans ses épreuves de désinformation et de misérabilisme. Et en particulier, là encore, on ne sait pas tout, enfin on ne sait rien quand on ne sait pas tout, sur la question de la Région et de la fiscalité. Là aussi la réforme des collectivités territoriales fait qu'aujourd'hui la collectivité Région n'a aucune possibilité de lever l'impôt, donc il lui reste deux possibilités de modifier sa fiscalité, c'est à travers la TIPP qui ne peut être modifiée qu'à condition d'être dans le Grenelle de l'Environnement et toutes les régions ne peuvent pas le faire et l'autre levier c'est l'augmentation des cartes grises. Le reste, la Région de Franche-Comté, comme toutes les régions, ne peut être que dépendante des dotations de l'Etat. Donc, là encore, on ne peut pas prendre la Région comme exemple, qui n'a pas levé l'impôt, donc c'est de la désinformation.

Quant à l'Université, je pense qu'il s'agit là de désinformation et de misérabilisme. Certes, Joëlle SCHIRRER vient de l'expliquer, sur EQUIPEX, effectivement, nous n'étions pas très bien placés, mais n'empêche que FEMTO a participé à travers ROBOTEX à cet EQUIPEX. Par contre, aujourd'hui, la question qui va être très importante, c'est la question des laboratoires, des laboratoires d'excellence. Et notre Université de Franche-Comté elle est très bien placée en termes de laboratoires.



Aujourd'hui, CHRONO-ENVIRONNEMENT est inspecté par l'AERS et j'ai déjeuné avec les experts à midi qui reconnaissent dans CHRONO- ENVIRONNEMENT une originalité qu'on ne retrouve nulle part en France. Alors je crois qu'il faut arrêter, parce que ce n'est pas servir notre Capitale régionale, notre Agglomération et notre Région comme d'avoir des propos comme celui que vous avez. Certes, on peut regretter que l'Université n'ait pas candidaté au Grand Campus, n'empêche qu'aujourd'hui elle est bien placée et Joëlle l'a rappelé. C'est la synergie, la complémentarité et la mutualisation avec une autre université qui fera que l'on pourra conserver sur nos territoires et je parle de la Bourgogne et de la Franche-Comté, effectivement, cette université dont nos étudiants, dont nos populations ont besoin.

**M. LE PRESIDENT.-** Et on pourrait d'ailleurs ajouter pour être complet que la Région va soutenir FEMTO, TEMIS SCIENCES et que nous allons avoir, quand même, là-bas, excusez du peu, 450 chercheurs qui vont être sur place, là-bas à FEMTO. Et quand moi je vais au CNES et que je vais avec des industriels, parce que oui, on ne fait rien, mais nous avons emmené, j'ai pris deux jours pour emmener les industriels locaux, avec Jean-Pierre MARTIN et c'était d'ailleurs très intéressant. Nous avons emmené les industriels locaux, là-bas, visiter le CNES, ASTRIUM, THALES, THALES, ALVENIA, SPA et AIRBUS. Et quand moi je vois que le Directeur des vols de l'ATV qui est en train de mettre sur orbite l'ATV, c'est un bisontin, un ancien élève de l'ENSMM, je suis plutôt content. Quand le Directeur d'ASTRIUM me dit que dans son école, il y a beaucoup d'anciens élèves, dans une entreprise, ce n'est pas grand-chose c'est 15 000 personnes, il font la moitié des satellites qui sont envoyés dans le monde entier, il y a beaucoup de gens de l'ENSMM, je suis satisfait. Quand un des industriels que nous avons emmené il y a moins de 15 jours nous appelle pour nous dire, suite à cette visite : « J'ai peut-être décroché pour 300 000 € de business, on est plutôt satisfait de tout cela. Quand le Directeur de l'école d'ingénieurs, l'ENSMM, que j'ai revu encore cet après-midi, Monsieur CRETIN, me dit : « Suite à votre voyage, on va encore renforcer les partenariats avec l'ENSMM » j'ai le sentiment, quand même, que, effectivement, on travaille beaucoup pour la Région, mais on ne va pas faire des grandes déclarations.

L'Agglomération va aller au MIPIM va aller au MIPIM au mois de mars pour vendre la Région. L'Agglomération et la Ville vont aller à BASEL WORLD, au Salon mondiale de l'Horlogerie, on va présenter toutes les entreprises qui sont dans le domaine du luxe et de l'horlogerie haute gamme. Nous allons aller avec Jean-Pierre MARTIN faire tout cela. Nous sommes allés visiter une grande usine suisse il y a 8 jours, depuis nous avons pris des contacts avec les industriels et nos collaborateurs vont la semaine prochaine, vont la semaine prochaine, donc, pour essayer de faire revenir cette entreprise sur Besançon, voilà. Alors là, on a fait beaucoup mais je vous rassure, on ne fait pas ça toute l'année, quand même, c'est...

#### **INTERVENANT FEMININ.- Inaudible**

**M. LE PRESIDENT.-** Non, non... Et puis vous savez, ma chère amie, partir le matin à 5 h à Toulouse, pour rentrer le soir, ce n'est pas forcément de la balade, quand même, parce que je vous voyais un peu dire... non, non, mais on vous emmènera une fois, vous verrez, on part très tôt. Moi, demain matin, je pars à 4 h et demi du matin, voilà. Mais j'aime bien ça, voilà. Donc, ce que je voulais dire, il faut aussi et Patrick l'a dit, qu'on ne fasse pas dans le misérabilisme. Il y a des difficultés, nous, vous savez, notre Université, c'est les emplois de demain. On a, je le dis toujours, une petite université, Dijon c'est aussi une petite université, elle est à peine plus grande que nous, il y a 4 000, 5 000 étudiants de plus. Nous nous en sortirons que si les deux, chacun respectant son originalité, nous arrivons à travailler ensemble. C'est à cela que nous nous attachons actuellement. Il y avait Monsieur GONON, je vous en prie.

**M. GONON.-** Oui, simplement, dans un débat budgétaire comme le nôtre ce soir, je pense qu'il est intéressant que nous échangions...

**M. LE PRESIDENT.-** Bien sûr.

**M. GONON.-** Un certain nombre d'idées sur des Orientations plus ou moins importantes aux yeux des uns ou des autres.

Mes priorités, je vous les donne. Elles ne sont peut-être pas justifiées dans le moindre détail, elles ne sont peut-être pas chiffrées, etc. mais je pense qu'il y a quand même un certain nombre d'inquiétudes à avoir. Inquiétudes pour Besançon, pour la CAGB, inquiétudes pour la France, inquiétudes pour l'Europe. Je ne pense pas qu'actuellement nous soyons dans un période d'euphorie totale. Alors quand j'entends Patrick BONTEMPS me parler de misérabilisme, je me dis que c'est dommage d'en arriver, encore une fois, à des critiques personnelles, des insultes personnelles. Je n'avais pas l'impression, je n'avais pas le sentiment, en disant : « Voilà mon inquiétude pour l'Université, voilà mon souhait d'accélérer. » Sur la zone d'Auxon je ne pensais pas avoir commis un crime de lèse BONTEMPS. Et je voudrais simplement lui dire une phrase qui est d'Albert EINSTEIN. Albert EINSTEIN qui était dans un débat un peu difficile un jour a dit : « Il y a deux choses infinies, la première c'est l'univers, je l'ai démontré » et à son contradicteur il a dit : « La deuxième c'est la bêtise humaine et vous venez de le démontrer également. »

**M. LE PRESIDENT.-** Eh bien, écoutez, je ne suis pas d'accord avec vous, parce que l'univers, on peut lancer une grande discussion là-dessus, on ne peut pas démontrer quelles sont les dimensions de l'univers, parce que, justement, à mon avis, il n'en a pas, de dimensions. Et donc on pourrait engager, effectivement, un grand débat, parce que, même moi je n'arrive pas à voir quelles sont les dimensions de l'univers parce que c'est très difficile.

Bien, voilà, écoutez, je crois que tout le monde s'est exprimé. Ah, Monsieur SASSARD. On a de la chance d'avoir des conseillers municipaux de Besançon ici, on a beaucoup de chance. Allez-y, Monsieur SASSARD.

**M. SASSARD.-** Pas seulement... Je voudrais quand même rétablir une vérité sur la Taxe Professionnelle qui sera extrêmement courte.

**M. LE PRESIDENT.-** Très bien.

**M. SASSARD.-** Je pense que l'on ne peut pas, on ne peut pas laisser dire que la suppression de la Taxe Professionnelle a été une erreur. C'est assez compliqué, parce que vous arrivez à expliquer que vous vous réjouissez que les bases s'élargissent et puis en même temps vous dites : « Il n'y a plus de Taxe Professionnelle, c'est de l'imposition sur les ménages », etc. Mais l'objectif de la réforme, c'était bien ça. C'est d'imposer en moins les entreprises sur votre territoire. Si demain on n'a plus suffisamment d'entreprises sur notre territoire, enfin, comment on fait, comment Peugeot, Renault, restent en France ? On est les seuls, en Europe on était les seuls à avoir de la TP. Comme vous, vous avez appliqué les 35 heures quand vous étiez député, c'est vous qui les avez signées. C'est pareil, on était les seuls à mettre les 35 h au point. Alors, assumez les 35 h, mais moi je pense que l'on peut légitimement assumer la suppression de la Taxe Professionnelle et sur les faits que les bases ne diminuent pas. Sur les désengagements de l'Etat : vous bénéficiez de 30 M€ sur le tramway. Dans ce cas-là mettez sur la liste des désengagements, mettez 30 M€. Et puis vous ne m'avez pas répondu sur les 45 000 € d'études pour le projet d'études sur la Citadelle, déplacement sur la Citadelle, merci.

**M. LE PRESIDENT.-** On vous répondra. Je n'ai pas la réponse comme ça en tête ici. Bon, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Ecoutez, je vous remercie sur ce, pour ce débat et je remercie surtout Gaby, parce que, je pense que, et bien sûr les Services et Marie-Odile, je pense que, contrairement à ce qui a pu être dit, j'ai quand même l'expérience d'un certain nombre d'assemblées, il y a peu d'assemblées où l'on donne autant d'informations aussi claires que cela. Quand on regarde, effectivement, les documents, tout cela est très, très clair, je tenais à le redire. Donc on passe maintenant au rapport, au rapport suivant, Gaby.

Rapport n° 1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2011 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

**M. BAULIEU.-** C'est Marie-Odile.

**M. LE PRESIDENT.-** Marie-Odile, vas-y.

**MME CRABBE-DIAWARA.-** Oui merci. Donc il s'agit d'un rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon. C'est un rapport qui n'est pas obligatoire pour l'instant, mais que vous avez déjà eu l'année dernière. Nous jouons, effectivement, sur la transparence de l'information.

Donc, à l'heure actuelle, nous avons une gestion qui a une stratégie très prudente. Comme l'a dit Gabriel tout à l'heure, un encours au 31 décembre 2010 de 41,43 M€. Avec une répartition du capital restant dû, à peu près à moitié taux fixe, moitié taux variable. Vous voyez apparaître une partie en taux structuré, nous expliquerons un peu plus avant exactement quelle est, quels sont les caractéristiques de ce taux structuré, vous verrez qu'il n'est pas risqué, contrairement à ce que d'autres collectivités connaissent encore à l'heure actuelle, malgré les projets que l'on a essayés de faire. Et la répartition du capital dû par prêteur, et bien vous voyez qu'elle est entre 4 grands établissements de crédit, à peu près répartis à parts presque égales, presque un quart chacun.

Sur donc ce fameux produit, ces fameux produits « structurés » à hauteur de 8,2 M€, ils sont chez DEXIA, avec un taux bonifié à barrière d'abord, jusqu'en 2013 et à partir de 2013 nous n'aurons plus de produits structurés dans la Collectivité, nous aurons simplement un taux variable classique, un Euribor à 12 mois, avec une marge nulle, c'est-à-dire, vraiment, un taux qui est tout à fait dans, qui est tout à fait normal et il n'y a pas de risque. Et à l'heure actuelle le taux est bonifié. Et la barrière, telle qu'elle était définie, n'a jamais été dépassée, donc on a toujours gardé ce taux bonifié et il y a de fortes chances pour qu'on le garde jusqu'en 2013.

En ce qui concerne les emprunts revolving qui sont actuellement disponibles, vous voyez que, en total, nous avons un total d'emprunts disponibles de quasiment 15 M€. Les emprunts revolving nous permettent d'avoir des ressources budgétaires et de rembourser provisoirement quand l'état de notre trésorerie le permet. Cela nous permet de faire des économies sur nos frais financiers. Donc, comme vous le voyez, l'économie serait de 30 000 € environ.

La stratégie que nous avons adoptée depuis très longtemps, parce que cela ne date pas des problèmes de taux structurés, de produits structurés, c'est toujours de refuser des propositions bancaires trop complexes ou qui présentent un risque, de saisir, bien sûr, les opportunités, dans l'intérêt de la collectivité, de veiller à la répartition équilibrée, vous l'avez vu, entre les taux variables et fixes et entre les partenaires, vous avez vu tout à l'heure que, effectivement, c'est ce qui est le cas. Et comme je vous l'ai dit, en 2013, il n'y aura plus de taux structurés dans l'encours de dettes.

Cet encours va être amené à évoluer, on en a parlé tout à l'heure. On devrait arriver à 173 M, 180 M en 2014, mais ce sera un pic et vous avez vu que, sur la durée, nous aurons un encours qui, ensuite, va diminuer et que notre capacité de désendettement restera dans des taux tout à fait présentables.

**M. BAULIEU.-** Merci, y a-t-il des observations sur ce rapport d'information ? Il n'y en a pas. Merci, nous poursuivons, Marie-Odile.

Rapport n° I.1.3 - Ouverture anticipée de crédits d'investissement - Exercice 2011

**MME CRABBE-DIAWARA.-** Donc nous vous proposons ensuite une ouverture anticipée de crédits d'investissement. Bon, c'est un rapport qui est classique à cette saison. Sur le Budget principal vous avez dans ce rapport à chaque fois les montants maximums possible et les montants qui sont proposés. Vous voyez que, à chaque fois, ils sont très, les montants proposés sont très en deçà des montants maximums possibles. Donc je crois que ce n'est pas la peine de développer plus avant, à moins qu'il y ait des questions.

**M. BAULIEU.-** Y a-t-il des observations ? Des objections ? Il n'y en a pas, merci. Rapport suivant.

Rapport n° I.1.4 - Information des élus sur l'utilisation des dépenses imprévues - Exercice 2010

**MME CRABBE-DIAWARA.-** Il s'agit d'une information sur l'utilisation des dépenses imprévues en 2010. Là aussi ces dépenses imprévues, vous l'avez vu, sont en dessous, les utilisations sont en dessous de ce qui avait été prévu à chaque fois, même très souvent de non utilisation. On peut remarquer que, en particulier sur le Budget Annexes Déchets il y a 3 000 € d'utilisés sur 215 000 € de prévus, voilà, je pense qu'il y a là aussi peu de questions à poser, donc je peux passer.

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de remarques ? Bien, on va passer au rapport I.1.5.  
HINCELIN, MENETRIER, POISSENOT, ALLEMANN, GONON, LOYAT, MOYSE, STEPOURJINE ne prennent pas part au vote. Gabriel.

**M. BAULIEU.-** C'est Marie-Odile.

Rapport n° I.1.5 - Garantie d'emprunt accordée à Grand Besançon Habitat pour la construction de 47 logements « Site Banane - Place Nord » à Besançon - Rectificatif

**MME CRABBE-DIAWARA.-** Il s'agit d'un rectificatif sur une garantie d'emprunt accordée à Grand Besançon Habitat. Nous avons délibéré le 7 octobre 2010 pour accorder cette garantie d'emprunt. Simplement il nous a été fait remarqué que notre délibération tenait compte d'une bonification supplémentaire due au label BBC et que cette obtention de bonification ne serait effective qu'après que le bailleur ait présenté son dossier complet. Donc nous rectifions cette délibération en enlevant cette garantie, c'est-à-dire en ajoutant, plutôt, une garantie supplémentaire et en tenant compte, comme ci cette garantie n'était pas encore acquise. Et nous rectifierons éventuellement après.

**M. LE PRESIDENT.-** O.K. Est-ce qu'il y a des remarques ? Rapport suivant,  
HINCELIN, POISSENOT ne prennent pas part au vote. I.1.6

Rapport n° I.1.6 - Garantie d'emprunt au profit de Néolia - Réaménagement de dette  
(Compétence Habitat)

**MME CRABBE-DIAWARA.-** Néolia, donc, a cherché à regrouper ses prêts pour une meilleure lisibilité et une meilleure gestion de ses prêts. Donc vous avez vu que nous passons de 40 prêts à 4 prêts. Il y en a 3 à taux variable et 1 à taux fixe. Ce sont des prêts que nous avons garanti et donc ce rapport nous est présenté pour que nous confirmions que nous sommes d'accord à continuer à les garantir.

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de remarque. Gaby, l'Association des Maires du Doubs.

Rapport n° I.1.7 - Adhésion à l'Association des Maires du Doubs (AMD)

**M. BAULIEU.-** Voilà, donc, l'Association des Maires du Doubs, chacun connaît, y compris son rôle. Avec désormais, également une compétence de désignation concernant et y compris les intercommunalités. Tout cela additionné nous amène à considérer qu'il serait pertinent d'adhérer désormais, donc, en tant que tel, nous, Grand Besançon, à l'Association des Maires du Doubs. On ne m'entendait pas jusque là. Mais donc le motif c'est que l'Association des Maires du Doubs est reconnue compétente également pour faire des propositions concernant les intercommunalités. Dès lors, il nous semble nécessaire d'en être membre. Je vais laisser le Président, parce qu'après il y a une proposition également de représentation, je suis un peu gêné pour la faire.

**M. LE PRESIDENT.-** Où ça ? Ah oui, c'est celle-là. Oui, il faut désigner Gabriel BAULIEU. Donc je propose que le 1<sup>er</sup> Vice-Président soit, moi j'y suis déjà comme Maire de Besançon, donc je propose que ce soit Gaby qui aille, effectivement. Il n'y a pas d'opposition ? C'est donc le Maire de Serre-les-Sapins qui représentera l'Agglo là-bas. Bien, merci, donc « Groupement de commandes entre la CAGB et le SYBERT ».

Rapport n° I.1.8 - Groupement de commandes entre la CAGB et le SYBERT pour un marché  
d'assistance et de conseil en assurances

**M. BAULIEU.-** Rapport suivant, donc très rapidement, entre CAGB et SYBERT, donc pour assistance de conseil en assurances dans la perspective de renouvellements des contrats. Nous ne travaillons qu'entre CAGB et SYBERT puisqu'il n'y avait pas de coïncidence de calendrier et d'utilité avec d'autres collectivités, telle Besançon qui aurait pu être concernée. Donc voilà la raison pour laquelle nous fonctionnons entre ces deux partenaires pour cette mission.

Rapport n° I.1.9 - Institut Régional Fédératif du Cancer - Construction d'un bâtiment et  
d'équipements dédiés à la cancérologie régionale -  
Participation financière du Grand Besançon

**M. LE PRESIDENT.-** Il n'y a pas de remarque, c'est adopté. Ensuite, un sujet dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette assemblée. C'est « l'Institut Régional Fédératif du Cancer - Construction d'un bâtiment et d'équipements dédiés à la cancérologie » et là, quand on parle de la concurrence entre Besançon et Dijon, la première pierre de cet établissement sera posé donc au mois d'octobre, je crois, Xavier BERTRAND a confirmé, donc a envoyé une lettre de confirmation et la Franche-Comté aura le 5<sup>ème</sup> équipement de cancérologie de France, après les grands équipements parisiens et devant, je crois, Villejuif et autres.

Donc ce ne sera pas un immense bâtiment, mais c'est une cancérologie en réseau sur l'ensemble de la Franche-Comté et là, donc, l'Agglo est sollicitée, le Grand Dole va participer, la Communauté d'Agglomération de Belfort, la Communauté d'Agglomération de Montbéliard, le Département du Jura, le Département du Doubs, la Région de Franche-Comté, le Territoire de Belfort, les seuls qui, pour l'instant, se font un peu tirer l'oreille c'est, mais je pense qu'on va y arriver, c'est, je crois, il y a la Ville de, mais je pense qu'on va y arriver, il y a la Ville de Vesoul et le Conseil Général de la Haute-Saône et Pontarlier aussi, peut-être. Mais globalement il y a un accueil de toutes les grandes villes et les grandes agglomérations pour cet institut, en réseaux, qui sera situé donc à Jean Minjoz et qui fera que notre Ville sera certainement parmi les... aura une des plus grandes implantations en matière, entre autres, de recherche. Ici on a un éminent spécialiste qui pourrait en dire plus que moi. Patrick pourra répondre à des questions techniques. Et donc on peut dire aussi que sans l'investissement des collectivités, c'est vrai que je me suis beaucoup dépensé pour cet institut, mais que si les collectivités n'avaient pas été là, je crois que, il faut le dire, il n'y aurait pas d'Institut de Cancérologie ici à Besançon. Et donc je crois que, c'est effectivement pas dans nos compétences de base, je crois qu'il faut le dire mais je crois que la Région, le Département, tous les conseils généraux d'ailleurs, mis à part la Haute-Saône et les agglomérations et les grandes villes de ce département, de cette région, ont répondu présents, voilà. Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, vas-y.

**MME CRABBE-DIAWARA.-** C'est juste parce qu'il y a une petite phrase qui m'a beaucoup plu dans ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Ah bon.

**MME CRABBE-DIAWARA.-** C'est que dans les objectifs « il s'agit d'offrir à nos habitants des soins de proximité et de qualité dans leur hôpital local. »

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, c'est ça.

**MME CRABBE-DIAWARA.-** Je trouve qu'à notre époque c'est assez remarquable.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est ça, parce qu'il faut savoir que, par exemple, la cancérologie à Belfort, la radiothérapie et je parle devant un spécialiste ou l'oncologie, elle est effectuée par des médecins du CHU qui vont là-bas à Belfort. S'il n'y avait pas le CHU il n'y aurait plus de radiothérapie là-bas à Belfort, en oncologie. Certains collègues ici présents vont faire, par exemple, de la radiothérapie à Pontarlier ou à Lons-le-Saunier ou à Vesoul et je crois que là, il y a quand même vraiment... Et ce n'est pas de tout concentrer sur Besançon, au contraire, c'est de soigner au plus proche, tu as raison de l'avoir souligné. Voilà, il n'y a pas de remarque, c'est adopté. Je ne prends pas part au vote puisque je suis Président du Conseil de Surveillance de cet établissement, du Comité d'Orientation, avec Nicolas BODIN. Je vous remercie. Rapport suivant.

## Ressources humaines

### Rapport n° 1.2.1 - Commission Administrative Paritaire - Promotion interne

**M. BAULIEU.-** 1.2.1, donc suite à Commission Administrative Paritaire - Promotion interne, dans le cadre de la gestion des carrières de cadres collaborateurs. Donc il y a lieu de faire en sorte que les avis favorables de la Commission Administrative Paritaire sur notre proposition, puissent être suivis d'effets et là nous avons en l'occurrence donc un dossier, plus loin on aura une série dans le rapport qui suit, le 1.2.2 mais sur plusieurs propositions que nous avons faites en matière de rédacteur et également de contrôleur travaux. Nous avons un dossier rédacteur qui est sorti et nous proposons donc d'y donner suite dans la mesure où il y a et la vérification en est faite, coïncidence avec le pesage du poste et le grade en question.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de remarque ? Rapport suivant.

### Rapport n° 1.2.2 - Avancement de grade

**M. BAULIEU.-** Donc sur le rapport suivant, c'est une série de dispositions, de la gestion carrière. Donc suite à avis favorable de la Commission Administrative paritaire avec la création de postes...

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, les rapports suivants...

**M. BAULIEU.-** Et la suppression. Et puis suite à réussite à concours donc il y a également deux démarches de cette nature, donc suppression du poste existant et création du poste correspondant, toujours avec le respect de la démarche de recherche de cohérence dans le pesage des postes. Donc il n'y a pas d'automatisme sur des opérations de cette nature là.

**M. LE PRESIDENT.-** Pas de remarque ? C'est adopté.

### Rapport n° 1.2.3 - Gratification des stagiaires

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant « Gratification des stagiaires », c'est un complément au dispositif que nous avons, qui va un peu de l'avant concernant des stages moins longs. C'est-à-dire que jusqu'à maintenant nous nous engageons à gratification pour les stages supérieurs à 3 mois. Donc désormais nous proposons que, y compris pour supérieur à 2 mois, s'il y a un intérêt avéré, donc dans le travail rendu par le stagiaire, qu'il y ait gratification.

**M. LE PRESIDENT.-** Très bien. Pas de remarque ?

### Rapport n° 1.2.4 - Création de postes suite à la réorganisation du SYBERT

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant 1.2.4 j'y faisais allusion tout à l'heure « Création de postes suite à la réorganisation du SYBERT » et donc je vais faire vite, là également. Il s'agit de la création de 5 postes :

- 3 postes de catégories C, dont 2 en déchetterie et 1 en administratif sur la comptabilité,
- 1 poste de catégorie A sur un ingénieur déchetterie,
- 1 poste de catégorie B, chargé de mission de valorisation organique.

Nous sommes donc là, bien évidemment, en tant qu'employeur dans la suite des décisions politiques prises par le SYBERT, mais en parfaite intelligence, puisqu'il s'agit de la mise en œuvre de cette politique donc de maîtrise des déchets, maîtrise des quantités et donc notamment avec toute l'opération Compostage et plus également donc le fait de compléter ne serait-ce que le tri du vert, etc., le sortir de la poubelle. Et également mieux gérer les flux en déchetterie, puisque, ce que nous faisons donc sur le tri à la source et avec bien évidemment la Redevance Incitative va naturellement conduire à une orientation plus forte d'usagers et de marchandises vers les déchetteries. Donc il faut s'organiser pour gérer cela. Vous ne voyez là d'ailleurs que, je dirais, la partie apparente de l'iceberg, parce qu'en matière d'organisation concrète, à la fois sur un plan technique et sur un plan humain c'est plus sophistiqué que cela. Pour y avoir été associé un peu, donc sur des aspects un peu difficiles, il y a un vrai gros boulot à faire, mais il s'agit de créer 5 postes dont je viens de rappeler l'utilité.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, il n'y a pas de remarque ? Je n'en vois pas, c'est adopté.

#### Rapport n° 1.2.5 - Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement

**M. BAULIEU.-** Et puis, donc, le 1.2.5 « Ajustements techniques suite à des procédures de recrutement ». Donc sur le contrat, le poste de Technicien Patrimoine Bâtiment (catégorie B) et ingénieur chargé de prévention en matière de production de déchets (catégorie A) et chargé de communication TCSP (catégorie B). Donc il s'agit de 3 postes occupés par des contractuels, engagés pour deux d'entre eux dans des processus de titularisation, mais il faut réussir les concours. Et qui ont donc été remis en concurrence, dirais-je, et sur lesquels nous concluons à la reconduction du contrat à ces 3 personnes.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, je vous remercie. Il n'y a pas de remarque ? On passe au rapport de l'Economie, Jean-Pierre.

### **Commission n°03 : Economie, Emploi et Insertion**

#### Rapport n°3.1 - Contrat de Projets Etat-Région - Financement de Témis Sciences

**M. MARTIN.-** Alors, financement de Témis Sciences. Le Contrat de Plan Etat-Région 2007-2013 a retenu 10 grands projets dont le 1<sup>er</sup> affiche l'ambition de « **Faire de la Franche-Comté le pôle européen d'excellence des microtechniques et des nanotechnologies** ».

Sur ce 1<sup>er</sup> grand projet la 1<sup>ère</sup> thématique retenue est « Témis Sciences et Recherche Partenariale » qui implique Témis Sciences et Témis Transfert.

Le plan prévisionnel de financement s'établit à 34 392 000 €, répartis comme suit :

- Région de Franche-Comté 8 000 000 €
- Etat 7 740 000 €
- Département du Doubs 2 100 000 €
- Europe 15 950 000 €
- CAGB 600 000 € sur 3 ans

- 100 000 € en septembre 2011
- 300 000 € en septembre 2012
- 200 000 € en mars 2013.



Comme l'a rappelé le Président, ce seront 450 chercheurs de FEMTO qui seront abrités dans ce magnifique bâtiment dont nous avons pu voir l'APS la semaine dernière.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a des remarques ?

**M. MARTIN.-** « Soutien au rachat de Belot Frères ». En 2007, la CAGB a choisi...

**M. LE PRESIDENT.-** Enfin, je souligne quand même...

**M. MARTIN.-** Ah pardon !

**M. LE PRESIDENT.-** Là, au passage, en au moins 30 secondes, nous venons de passer sur un équipement capital pour la Région de Franche-Comté, à haute de 35 M€. Enfin, je me permets simplement de dire, quand on dit qu'il ne se passe rien, là, c'est, alors avec des sommes importantes de l'Europe, 15 M, c'est la moitié, 16 M, c'est quand même, pour la Région c'est 8 M€, pour l'Etat et je dois le souligner, l'effort de l'Etat, c'est important, 7 740 000, le Département du Doubs et même nous la CAGB c'est quand même 35, oui, 35 M€. Bon et l'institut Fédératif c'est quand même, avec les laboratoires d'anapathologie, c'est 63 M€. C'est-à-dire qu'entre ces 63 M€... et là, on vient, pas de dépenser, on vient d'investir en Franche-Comté 100 M€ pour la recherche et la santé. Enfin quand je dis : « On vient », pas nous, mais globalement 100 M€ sont investis là pour ces deux opérations. Donc quelquefois, on... je me permettrai de le signaler quand même, parce que ce ne sont pas des sommes minimales. Je souligne, d'ailleurs je me plais à souligner l'effort, dans les deux opérations d'ailleurs, le soutien de l'Etat, lorsque l'Etat se désengage je le dis, lorsqu'il est là, il faut le dire aussi et le soutien de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs, parce que c'est vraiment de belles, les deux sont de très, très belles réalisations sur le territoire du Grand Besançon. Ensuite...

### Rapport n°3.2 - Franche-Comté Elevage - Soutien au rachat des Etablissements Belot Frères

**M. MARTIN.-** Bien, alors soutien au rachat de Belot Frères. En 2007 la CAGB a choisi de soutenir la reprise de l'abattoir la reprise de l'abattoir de Besançon en apportant 200 000 €. Cette aide a permis le maintien d'une activité publique sur notre territoire et, plus largement, d'une filière bovine solide au niveau régional.

La société Belot, pourvoyeur à 75 % de l'activité est en vente, elle est même vendue, depuis la rédaction du rapport. Le Conseil Régional de Franche-Comté, le Département du Doubs et la Chambre d'Agriculture du Doubs ont souhaité soutenir son rachat par une société locale, à savoir Franche-Comté Elevage, de façon à poursuivre et conforter le positionnement de 2007.

Nous vous proposons ce soir de valider notre soutien à cette reprise en apportant 100 000 € sur le volet immobilier. 100 000 € étalés sur 3 exercices : 2011, 2012, 2013. A ce titre on m'a fait remarquer qu'il y avait une erreur dans la convention, donc vous avez tous corrigés déjà sans doute, puisque c'est 2010, 2011, 2012 dans la convention, c'est faux, c'est 2011, 2012, 2013.

Donc il est à noter également que l'enjeu portait sur 120 emplois au total et qu'à ce jour les syndicats se disent très satisfaits de la façon dont cette affaire a été traitée.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, là, encore un autre exemple dans lequel nous sommes, nous avons été moteur, avec la Chambre d'Agriculture d'ailleurs et par le biais de la Société d'Economie Mixte, la SAIEMB, qui a racheté, nous avons, on peut le dire, sauvé l'abattoir. On aurait pu dire d'ailleurs que ce n'était pas vraiment notre compétence. Mais nous avons sauvé l'abattoir, l'abattoir c'est quand même 120 emplois, c'est aussi toute la filière, la filière bovine, entre autres, pas uniquement mais, bovine, ovine, pas porcine, parce que le porc je crois que c'est plutôt au Valdahon, mais c'est toute la filière qui est sauvée. Et derrière ça c'est tout l'approvisionnement des boucheries du Grand Est, parce que je crois qu'entre Dijon et Nancy il n'y a pas d'autres abattoirs de cette, il me semble, pas d'autres abattoirs de cette importance là dans tout le Grand Est.

La aussi, ça s'est passé ça, on en a beaucoup parlé, je me rappelle très bien, Gaby, aux alentours du 14 juillet, il y a quelques années. Et nous étions donc mobilisés, nous avons appelé chacun des banquiers que nous connaissions. Et il faut dire que là, les banques, il faut reconnaître que les banques, qu'on peut citer : la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et le CIAL, les banques ont joué le jeu. Elles ont accepté des aménagements de dettes, nous nous sommes mis d'accord et les banques et les collectivités, nous avons sauvé l'abattoir de Franche-Comté. C'était entre le 14 juillet et le 15 août. Je ne sais plus de quelle année, Gaby ?

**M. BAULIEU.-** 2007.

**M. LE PRESIDENT.-** 2007, voilà. Bien, alors ce n'est pas pour faire de l'autosatisfaction, c'est simplement pour dire..., oui, Madame BOTTERON, simplement pour dire : « Voilà, aussi, il y a des choses qui se passent ». Madame BOTTERON.

**MME. BOTTERON.-** Oui, simplement donc une remarque. Concernant l'engagement de l'entreprise, l'engagement à maintenir sur site l'activité pendant une période d'au moins 5 ans, nous paraît insuffisant.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, moi je pense que c'est bien, mais on pourrait mettre 10 ans, mais, je crois que c'est la règle mais, on met souvent, on met souvent, enfin toujours, on met 5 ans, avant on ne mettait rien d'ailleurs...

**M. MARTIN.-** C'est écrit mais...

**M. LE PRESIDENT.-** Mais maintenant on met...

**M. BAULIEU.-** Si on pouvait se permettre simplement...

**M. LE PRESIDENT.-** Voilà.

**M. BAULIEU.-** Donc, c'est toute la nature de l'activité. Et donc les locaux de Belot SA jouxtent l'abattoir. Donc ils sont en fin de ligne d'abattage et l'abattoir, à défaut donc pour la SAIEMB d'en construire un neuf, donc il ne bougera pas de là. Et donc en réalité, l'activité donc restera sur place ou alors c'est que l'activité aurait « fondu les plombs » et je crois qu'il faut s'exprimer aussi clairement que cela. Après, s'il y a des souhaits, moi je ne sais pas, je parle sous contrôle du Président et du Président délégué dont j'ai été des années. Mais il y a un fait donc de localisation qui est très fort.

**M. LE PRESIDENT.-** Il faut d'ailleurs savoir pourquoi cela fonctionne bien, c'est parce que les investissements que nous avons fait avec des subventions que la SAIEMB a fait pour le compte de l'abattoir, en matière et là cela va faire plaisir à un certain nombre de mes amis, en matière d'économies d'énergies c'est qu'on a gagné entre 70 000 et 80 000 € par an, en matière d'eau, d'énergie et que, en fait, cela couvre désormais quasiment le loyer. C'est pour cela que là il y a un taux de retour très rapide. Alors moi je pense, je comprends ce que vous dites, puisque nous l'avions fait rajouter dans certaines conventions. Mais là on ne peut pas remettre tout en cause, ces accords qui ont été passés et qui permettent, là aussi, de sauver une entreprise bisontine. Avec combien d'emplois ? Non, non, mais Belot ? 70, et je pense que là, bon, on pourrait bien sûr mettre 10 ans, mais cela paraît compliqué. Et puis en plus, vous savez, il faut être clair, moi je demande qu'on ne le note pas ça,...

**M. BAULIEU.-** Autrement il est attaché à l'abattoir.

**M. LE PRESIDENT.-** Mais sur le fond vous n'avez pas tord, mais bon, voilà. Jean-Paul.

**M. DILLSCHNEIDER.-** Oui, est-ce qu'il est possible de connaître le montant de la transaction ? Approximativement.

**M. LE PRESIDENT.-** Le montant de la transaction ?

**M. BAULIEU.-** 2 300 000, 1,8 M sur la SCI et 0,5 sur le fonds. Ce sont deux montages juridiques distincts.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous vouliez, j'avais vu une main se lever là-bas ? Non, bon, O.K. Alors, est-ce qu'il y a d'autres, est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y a pas d'abstention, il n'y a pas d'opposition ? Donc c'est adopté. Le rapport suivant.

### Rapport n°3.3 - MIPIM 2011 - Participation de la CAGB

**M. MARTIN.-** 3.3 « Le MIPIM 2011 », donc ce rapport porte sur la participation du Grand Besançon au MIPIM qui se déroulera à Cannes du 8 au 11 mars. Cette participation se déroule dans le cadre de la Métropole Rhin-Rhône avec 6 autres Agglomérations sur un stand commun. Donc cette année il y aura des actions spécifiques de promotion de la Ligne à Grande Vitesse et le Président viendra un jour pour, et bien, présenter les projets d'agglomération et puis particulièrement la Zone d'Activités autour d'Auxon dont nous avons parlé tout à l'heure. Voilà, donc la participation, le coût prévisionnel est de 55 000 €, dont 10 000 € qui nous seront remboursés par la sedD, soit 45 000 € pour la CAGB. Sachant que c'est une prévision, l'an passé nous avons prévu 40 000 € et nous avons versé 35 000.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des... ? Oui, Benoît.

**M. CYPRIANI.-** Oui, je suis surpris du coût de cette opération, donc j'aurais bien voulu voir quelques détails, parce que, donc, à 50 000 x 7, cela fait 385 000...

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, c'est très cher...

**M. CYPRIANI.-** Cela fait 100 000 € par jour de congrès, de salon, donc voilà, si je peux avoir quelques détails sur ?

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui, vas-y, c'est, je sais que c'est très, très cher.

**M. MARTIN.-** C'est très, très cher.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est-à-dire, d'abord, il y a deux difficultés, c'est que c'est quasiment impossible d'avoir des stands, parce que c'est retenu d'une année sur l'autre, donc c'est très, très, très cher. C'est très prisé parce qu'il y a beaucoup de monde et c'est très important pour nous, nous avons déjà fait beaucoup d'affaires là-bas, qu'on pourrait vous donner...

**M. CYPRIANI.-** Oui, ce serait intéressant d'avoir les retours aussi, parce que...

**M. MARTIN.-** Oui, oui.

**M. LE PRESIDENT.-** Oh ben les retours...

**M. CYPRIANI.-** Est-ce bien raisonnable ?

**M. LE PRESIDENT.-** oui, oui et puis il y a aussi une présence... alors, le coût exact on pourra vous le donner, mais c'est pour cela que nous nous regroupons, parce que, si, il y a Dijon qui fait en plus, ils font un stand seul, eux, je crois. Oui enfin, ils sont très riches, oui, bon, enfin. Nous, nous le faisons avec le Réseau Rhin-Rhône, seuls, nous ne pourrions pas le faire. C'est l'ensemble des villes, donc on donnera le détail, mais je crois que le coût du stand cela doit être de l'ordre de 200 à 250 000 €...

**M. MARTIN.-** Oui, 280 à peu près.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est hors de prix, ça, je te l'accorde, c'est hors de prix.

**M. MARTIN.-** Tout compris, tout compris, heureusement.

**M. LE PRESIDENT.-** Combien ? 280 tout compris ?

**M. MARTIN.-** 280, oui, c'est une estimation. Mais c'est très, très cher et c'est un petit stand qu'on a.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est un stand qui est, oui, c'est un stand de quelques...

**M. BAULIEU.-** 64 m<sup>2</sup>

**M. LE PRESIDENT.-** Combien ?

**M. MARTIN.-** C'est incontournable pour nous pour des grandes rencontres.

**M. LE PRESIDENT.-** 65 m<sup>2</sup>. Tu vois, ce n'est pas un grand stand.

**M. MARTIN.-** Je veux dire que quand le Président va intervenir le 9 mars, il va y avoir une centaine d'acteurs qui seront autour. Et derrière il y a des retours qui se font sur Besançon et sur le Grand Besançon, c'est clair. On a le groupe PICHET et on a d'autres groupes, qui sont venus sur Besançon, grâce au MIPIM, donc...

**M. LE PRESIDENT.-** LAZARD

**M. MARTIN.-** Et on est en contact permanent, je crois que c'est, que c'est essentiel.

**M. LE PRESIDENT.-** Et c'est surtout une présence, on s'est posé la question parce que, au niveau du Réseau Rhin-Rhône, on a dit : « C'est... », moi quand j'ai vu les coûts j'ai fait des bonds, c'est hors de prix, hors de prix. Mais la difficulté c'est d'avoir de la place déjà. Donc on a été, en fait on a repris le stand de Mulhouse, parce que c'est Mulhouse qui y allait avec un petit stand et on s'est groupé avec Mulhouse et au fur et à mesure des années on a un peu augmenté la place et je crois que Dijon, je ne sais pas s'il le font cette année mais ils avaient un autre...

**M. BAULIEU.-** Ils ont un autre stand.

**M. LE PRESIDENT.-** Ils ont un autre stand. Mais un stand cela coûte 200 000 €, mais ils sont aussi avec nous là. Mais je reconnais, je te donne acte que c'est très cher, c'est Cannes, voilà, bon. Alors pour répondre à mon ami le Maire de Marchaux, le lendemain matin, le départ, c'est 6 h 56, voyez donc il n'y a pas le temps de faire la fête le soir. C'est arrivée et départ c'est-à-dire lever 4 h du matin, voilà. Bon, je vous emmène alors ? D'accord. Vous ne le direz pas, Marcel.

**M. FELT.-** Oui, le coût est à rapprocher de la Foire de Bâle. Parce que, pour ceux qui ne sont pas au courant, les stands à la Foire de Bâle c'est pareil, c'est hors de prix !

**M. LE PRESIDENT.-** Je crois même qu'à la Foire de Bâle c'est encore plus cher que ça. Les stands, on parle de millions d'Euros pour le stand, c'est...

**M. FELT.-** Je vous donne juste un exemple...

**M. LE PRESIDENT.-** Mais on n'a pas de stand à la Foire de Bâle, je vous rassure.

**M. FELT.-** Je vous donne un exemple pour...

**M. LE PRESIDENT.-** Tu y es toi ?

**M. FELT.-** Pour notre Compagnie c'est 1 M€ pour la semaine !

**M. LE PRESIDENT.-** Voilà, c'est ce que je vous dis, c'est de l'ordre du million d'Euros. Et les grands stands de SWATCH, de BREITLING et compagnie, c'est 3, 4, 5 M€ le stand. C'est des prix qui, bon, on est dans des échelles...

**M. FELT.-** Et il faut payer d'avance !

**M. LE PRESIDENT.-** Et il faut payer d'avance !

**M. GIRERD.-** Monsieur le Maire !

**M. LE PRESIDENT.-** Donc, nous, simplement, je vous en informe, nous n'avons pas de stand à la Foire de Bâle, mais nous allons aller présenter, les entreprises bisontines vont être présentées à la Foire de Bâle et il y a un gros travail qui a été fait. Et donc tous les manufacturiers suisses vont être invités le soir, un soir, à la Foire de Bâle, pas invités à un repas dansant, non, mais invités pour que nous puissions leur remettre de la documentation sur l'Horlogerie ici dans le Grand Besançon, l'Horlogerie, la Haute Précision et le Luxe, voilà. Mais cela coûte très, très cher. Oui, Monsieur GIRERD, oui.

**M. GIRERD.-** Oui, Monsieur le Président, pour ce genre d'opération, je partage assez le point de vue de Monsieur CYPRIANI, je pense qu'il est important qu'on ait un retour à la fois qualitatif et quantitatif, un retour d'expérience avec ce qu'on a pu avoir, ce qu'on a pu gagner. Et cela peut-être qualitatif, cela peut-être quantitatif, mais je crois que c'est important quand on investit 40 ou 50 000 € d'avoir un petit rapport qui indique ce que cela a amené et ce que cela a apporté.

**M. LE PRESIDENT.-** On pourra vous dire le nombre de contacts qu'il y a eu sur ce salon Après les retours, ce n'est pas forcément dans les 6 mois qui viennent ni même dans l'année...

**M. MARTIN.-** Le retour cela peut être dans 2 ans, dans 3 ans, ce n'est pas... simplement ce qu'on peut vous dire, c'est que si la question c'est : « Est-ce qu'on va faire du tourisme ? » c'est non.

**M. GIRERD.-** Non, non.

**M. MARTIN.-** Non, mais je le dis, parce que tout le monde pense cela, c'est à Cannes ! Et c'est au Palais et donc...

**M. GIRERD.-** Attendez !

**M. MARTIN.-** Et il y a le tapis rouge ! Mais ceci étant, ce que je veux dire, sérieusement, c'est que les Services prennent des contacts, actuellement, moi j'y vais 3 jours, je dois avoir une trentaine de rendez-vous, le Président doit en avoir une dizaine sur une journée également. Donc c'est vraiment des contacts que l'on prend, donc ça...

**M. LE PRESIDENT.-** Mais, ce que demande Monsieur GIRERD, il veut qu'on lui donne la réponse... On vous donnera le nombre de contacts...

**M. MARTIN.-** C'est facile, on vous donnera les contacts que l'on a pris. Il n'y a aucun problème.

**M. GIRERD.-** Je ne tombe jamais, je ne tombe jamais dans un côté poujadiste. Donc ce que simplement je voulais dire, ce serait 50 000 € que l'on dépenserait pour aller dans le Territoire de Belfort, j'aurais exactement la même remarque. Voilà, c'est tout ce que je peux vous dire.

**M. LE PRESIDENT.-** De toute façon, nous, d'ailleurs on peut faire, comment dire, cette évaluation a été faite les autres années, puisque nous n'y allons pas seuls, Monsieur GIRERD, vous m'écoutez ? Monsieur GIRERD ? Monsieur GIRERD ?

**M. MARTIN.-** Il n'écoute plus.

**M. LE PRESIDENT.-** Vous m'écoutez Monsieur GIRERD ?

**M. GIRERD.-** Oui, pardon, excusez-moi !

**M. LE PRESIDENT.-** Donc nous n'y allons pas seuls, nous y allons aussi avec notre Société d'Équipement, qui va être là-bas. On sait les contacts que l'on a fait, on ne vous donnera pas les noms, mais le nombre de contacts c'est très facile à donner, on le fait chaque année. Mais les contacts ce n'est pas forcément des... Je donne un exemple, le groupe LAZARD, qui construit par exemple sur Témis un très gros bâtiment, on l'a rencontré là-bas, par exemple, le groupe Pichet qui a fait l'Hôtel, on l'a rencontré là-bas.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, oui, c'est plus du qualitatif. Et puis si l'ensemble des villes franc-comtoises y était et que Besançon n'y était pas, je pense que vous nous feriez des reproches aussi, en disant : « Comment se fait-il que Dijon, que Belfort et Montbéliard y soient et que nous n'y soyons pas ».

**M. MARTIN.-** Dole également.

**M. LE PRESIDENT.-** Même Dole, maintenant cette année y va.

**M. MARTIN.-** Mais il n'écoute plus.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, allez, ensuite... Mais vous aurez, on vous fera le retour.

**M. MARTIN.-** Oui, oui, oui, il y a un bilan qui est fait d'ailleurs.

**M. LE PRESIDENT.-** Chaque année.

**M. MARTIN.-** Au niveau de la Métropole, donc il n'y a pas de souci.

**M. LE PRESIDENT.-** Allez, ensuite.

#### Rapport n°3.4 - Journée Télésanté 2011 - Soutien financier à l'institut Edouard Belin

**M. MARTIN.-** Journée Télésanté 2011. Donc CATEL est une association qui met en réseau les compétences en matière de développement de la Télésanté ; Et CATEL souhaite que la 11<sup>ème</sup> édition de sa journée internationale de Télésanté le 31 mars 2011 se déroule à la Maison de l'Économie à Besançon. Donc CATEL confie l'organisation à l'institut Edouard Belin qui sollicite une aide financière de 4 000 € auprès de la CAGB, demande équivalente pour la Région et le Département.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. Ensuite...

Rapport n°3.5 - ZAC du Parc Tertiaire à Auxon-Dessus -  
Désignation du concessionnaire de la phase I

**M. BAULIEU.-** Le rapport suivant, donc, puisque les spécialistes, le Président et le Vice-Président délégué, étant administrateurs de la société, de la société que l'on vous propose de déclarer et donc concessionnaire, donc sont finalement dans l'incapacité de plancher sur le sujet et voilà ce qui m'amène à être concerné. Vous le saviez déjà, puisque vous m'aviez désigné pour suivre la négociation avec la sedD, candidate à cet aménagement, puisqu'il s'agit de l'aménagement de la ZAC dont on a tant parlé ce soir et du Parc Tertiaire Auxon-Dessus. Et je crois que nous avons donc quelques vues sur le sujet. Donc on avait une vue d'ensemble, un périmètre...

**M. LE PRESIDENT.-** Je m'arrête juste un instant. Quand on voit cette photographie là...

**M. BAULIEU.-** On a tout compris.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est une façon de répondre à la question d'un collègue tout à l'heure, des difficultés. La gare, telle qu'elle passe là, elle passe dans une forêt. Ce n'est pas nous qui avons décidé qu'elle passe là. Elle passe dans une forêt, bon, ils n'avaient certainement pas la possibilité de faire autrement, vous savez tout le débat qu'il y a eu par rapport à cela, dans des zones humides et des zones sensibles. On se rend bien compte que d'implanter une gare là, c'est quand même beaucoup plus compliqué que de l'implanter dans des zones où il y avait des montbéliardes ou on cultivait du maïs ou de l'avoine. Et cela montre toutes les difficultés qui sont effectivement, viennent de là. Cette photo là elle est très parlante, elle est très parlante.

**M. BAULIEU.-** Voilà, donc ceci étant rappelé, nous ne sommes pas tout à fait à Meroux-Moval, donc nous nous employons à faire avancer ce dossier. Sur l'écran suivant nous avons le périmètre de la Zone, sachant que le projet global c'est de tendre donc vers un aménagement qui dépassera 90 000 m<sup>2</sup> de SHON. Mais il s'agit pour l'heure d'une première tranche, d'une première phase, dans une enveloppe de 56 000 m<sup>2</sup>, donc un peu plus de la moitié de ce qui est prévu sur le site. Donc vous avez là le périmètre. Vous avez, précisément, donc sur l'écran suivant le phasage. Et donc avec ce qui constitue donc la phase et ce qui est l'objet du Traité de concession que nous vous proposons de valider ce soir. Et donc sur...

**M. LE PRESIDENT.-** Pour la bonne compréhension, Auxon-Dessus est en bas là. En bas de la, ici là. Là, ici.

**M. BAULIEU.-** Si, elle lui ressemble, ce n'est pas la même couleur, si, si, on est à celle-là.

**M. LE PRESIDENT.-** Là c'est Geneuille. Et là c'est Devecey et là c'est très loin, Châtillon.

**M. BAULIEU.-** Voilà et donc dans cette affaire dont nous sommes Maître d'Ouvrage, nous proposons de confier l'aménagement, c'est-à-dire la phase études, réalisation d'aménagements, commercialisation à un concessionnaire. Vous avez vu dans un 1<sup>er</sup> compte rendu le fait que la sedD était candidate, nous en étions restés au stade où il s'agissait de poursuivre la négociation pour la finaliser, ce qui a été le cas maintenant. Donc vous avez également sur un écran suivant le rappel de la procédure, depuis le lancement de la procédure de consultation d'aménageurs et création de la Commission aménagement, etc. Vous avez donc tout cela qui est rappelé dans votre rapport. Et depuis fin décembre, nous avons parlé de ce dossier et nous avons donc lors de deux réunions, le 23 décembre et le 21 janvier, conduit la négociation finale qui nous permet de présenter ce rapport ce soir.



Vous sont rappelés également que les missions des uns et des autres, sachant que sur la négociation il s'agissait de procéder aux derniers ajustements techniques et également d'optimiser sur le plan financier, tout cela étant très lié. Dans un contexte, cela a été dit, je ne veux pas insister, donc, techniquement difficile, compliqué, soumis à des contraintes très fortes en matière d'environnement. Bref, dès qu'on est en surface, ça va, dès que l'on creuse on est dans la nappe. Et donc toute initiative que l'on prend en sous-sol impacte la nappe. Et donc, à partir de là, il faut mettre en œuvre des moyens un peu particuliers, y compris lorsqu'il s'agit de gérer le stationnement, parce qu'on souhaite préserver l'espace en surface, d'où cette notion de parkings collectifs, des parkings en silo, sur lesquels on a dû faire quelques ajustements parce qu'il fallait résoudre une équation financière. Mais cela a pour objet, précisément, d'éviter d'étanchéfier des surfaces considérables de parkings à un niveau. Et donc, puisque, cela a été dit tout à l'heure, nous souhaitons un aménagement de type « clairière » mais pour qu'il y ait un aménagement de type « clairière » cela veut dire qu'il faut laisser des espaces naturels. Et si on laissait des espaces naturels cela veut dire qu'il faut concentrer les équipements sous le couvert ailleurs. Mais là avec une contrainte particulière, c'est que quand on touche le sol, on contrarie tout le monde. C'est-à-dire on contrarie là où on est mais aussi sur les abords. Donc c'est en permanence quasiment la quadrature du cercle. Je prends une image en disant : « Mais c'est parce que la gare est là-bas que l'on doit faire cette zone là » cela a été dit par les uns et les autres, on ne peut pas ne pas avoir cette zone phare, mais nous avons pour mission d'installer, de créer une zone en forêt amazonienne, en respectant les contraintes environnementales locales. Non, mais en termes de problématique eau c'est à peu près cela.

**M. LE PRESIDENT.-** Tu exagères peut-être un peu.

**M. BAULIEU.-** Mais oui, mais il faut forcer le trait pour que vous compreniez. Donc nous sommes dans un challenge de haut niveau. Et c'est aussi le challenge que nous proposons à la sedD dans cette affaire. Et donc une partie non négligeable de la consultation a consisté à définir le niveau de risque assumé par le concessionnaire et celui que nous serions amenés à reprendre si les conditions s'avéraient irréalisables. Et donc sachez qu'il y a un certain nombre de clauses de cette nature dans le dossier et il n'est pas exclu que la main nous revienne, compte tenu de ces caractéristiques, c'est un élément que je souhaitais souligner.

**M. LE PRESIDENT.-** D'autant plus que l'on peut ajouter, par rapport à cela qu'il y a, vous le savez, la volonté de la Région, du Département et de l'Agglomération, de travailler dans la construction d'un syndicat mixte avec les communes avoisinantes, donc déjà celles qui sont dans la CAGB, à savoir Auxon-Dessus, Auxon Dessous et Châtillon, avec aussi Devecey, Geneuille et Cussey. Je crois que je n'en ai pas oublié. Si, j'en ai oublié une ? Non, je ne crois pas, je n'en ai pas oublié. Donc sur un syndicat intercommunal, ce qui ne facilite pas les choses, il faut le dire, parce qu'il va falloir faire un PLU intercommunal et que ça, c'est compliqué. C'est vrai, un certain nombre de maires sont là, on devait se voir à la Région le 23, un maire a des petits soucis de santé, bon, ce n'est pas très grave, on va devoir remettre la réunion parce qu'il souhaite être là. Donc on a aussi la volonté de, déjà là, il y a 100 000 m<sup>2</sup> de SHON, mais la volonté aussi des communes avoisinantes qui ont exprimé le besoin et je pense que c'est bien de voir plus loin, c'est aussi une volonté de voir, entre autres, en direction de la Haute-Saône. Et cela, ce n'est pas facile à mettre en place. Donc c'est pour ça, il y a quand même le dossier là qui est important, parce qu'il faut que l'on avance et tout cela en réfléchissant à la mise en place d'un syndicat mixte sur le secteur là-bas qui a, bon, pour Châtillon, les Auxon, le problème sera différent puisqu'ils sont dans l'Agglo, mais il y a des communes qui, elles, ne sont pas dans l'Agglomération et qu'il faudra intégrer.

Donc c'est une des difficultés qui ne sont pas faciles à régler et qui font qu'il faut vraiment que l'on soit très unis et très performants là-dessus si l'on veut que, effectivement, avancer et ne pas perdre trop de temps.

Mais je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, quand on voit la photo, la 1<sup>ère</sup> photo, elle est significative des difficultés. Alors, après, on pourra toujours dire que nous sommes des nuls, des archinuls, bon ça, certains continueront à le dire, mais... tu le penses toi d'ailleurs ? Je t'ai dit qu'il ne fallait pas la mettre là-bas sauf que ce n'est pas nous qui l'avons mis là-bas, tu le sais, d'accord, oui. Bon, voilà, mais ça c'est comme ça, tu le sais depuis...

**M. BAULIEU.-** Mais donc ce syndicat en création, donc, est l'expression du rayonnement que l'on entend voir donner à ce secteur de développement et si l'on avait une vue aérienne plus éloignée, on verrait bien que nous sommes sur un axe de développement fort qui va concerner l'Agglomération. Puisque, entre les zones du SIEV dont le Président donc est en face et puis la gare, nous sommes sur un axe majeur de développement pour l'avenir et si on parlait Métropole, donc on est après en direction de Vesoul. Donc il y a des enjeux stratégiques majeurs sur cet axe là et il était important, sans doute, de donner à ce dossier, qui focalise sur la ZAC le rayonnement nécessaire...

**M. LE PRESIDENT.-** Auquel je me permettrais d'ajouter et tu l'as dit, on en a déjà parlé avec Marcel FELT et puis avec Yves. On associe les communes du secteur dans un syndicat mixte, on va aller plus large, mais il faut aussi, bien sûr, qu'on voie la liaison avec ce grand voisin d'à-côté qui est le SIEV et que ce développement doit se faire en lien avec le SIEV aussi. On a déjà eu l'occasion de s'en entretenir. Donc c'est un pôle majeur de développement sur tout le, sur tout le Nord-Est et qu'il convient d'aller assez vite, parce que je pense d'ailleurs que l'ensemble du secteur, l'ensemble des communes vont y trouver un grand intérêt. Puisque quand il y a de l'industrie, du commerce, enfin pas du commerce, du tertiaire, c'est vrai qu'il y a quand même beaucoup plus d'activités, entre autres dans le domaine de l'habitat, les choses se voient rapidement. Je pense que nos amis d'Auxon-Dessus, Auxon-Dessous, ils ont dû le voir, eux, dans leur commune, entre autres par rapport au prix des terrains. Je pense que cela a déjà, cela doit être beaucoup plus difficile à construire maintenant chez vous qu'auparavant. Voilà, donc c'est un véritable intérêt aussi pour les communes d'aller vite, parce qu'on valorise l'ensemble des terrains et cela permet de construire des habitations, de maintenir des écoles, des classes, c'est important. De faire des équipements publics par exemple.

**M. BAULIEU.-** Donc tout ceci étant précisé sur le Traité de concession lui-même, vous en avez le résumé sur les pages 122 et 123 sur les missions qui sont déléguées à l'aménageur et sur les missions qui sont à la charge de l'Agglomération. Je répète, avec un dosage, à chaque fois que nous avons dû le faire, sur la prise de risque que supporte l'aménageur en solo, que nous devons supporter solidairement. Et puis le bilan financier prévisionnel, vous l'avez à l'écran et vous l'avez dans votre rapport. C'était un des éléments importants de la négociation. Sur un bilan à 13,6 M, nous apporterons un concours financier de l'ordre de 4 M€ donc c'est les conditions de l'équilibre sur la base de ce qui peut être évalué aujourd'hui dans ce projet. Nous en sommes au stade projet, puisque les études donc vont se poursuivre désormais si nous validons ce projet, le Traité de concession.

**M. LE PRESIDENT.-** Afin que les choses soient claires, ce chiffre là est susceptible d'être revu, à la baisse ou à la hausse, pour l'instant, Gaby l'a dit, ce sont des évaluations. Ce n'est pas le résultat d'études d'avant-projet et de chiffrage précis. C'est une enveloppe globale et approximative. Voilà, est-ce qu'il y a des remarques ? Baudoin, Benoît, pardon.

**M. CYPRIANI.-** Tout d'abord, merci de nous avoir présenté cette photo qui montre que, effectivement, cette localisation était une riche idée, mais on n'en est pas responsables.

**M. LE PRESIDENT.-** Tout le monde le reconnaît, moi le premier. Ce n'est pas moi qui l'ai choisie, tu sais.

**M. CYPRIANI.-** Non, je sais bien, je sais bien. J'intervenais concernant le Traité de concession, page 133, dans l'émission du Concessionnaire, il est indiqué que, autre autres, ce seront eux qui établiront les prescriptions environnementales dans le cahier des charges de cession et que ce seront eux qui fixeront les niveaux de consommation énergétiques, des bâtiments, j'imagine. Je suis étonné que ce ne soit pas nous qui fixions ce genre de détails, entre guillemets, parce que ça a une certaine importance. Pourquoi ce n'est pas nous qui disons : « Cela devra respecter telle performance énergétique ? Pourquoi est-ce qu'on laisse ça au Concessionnaire ?

**M. BAULIEU.-** Dans la relation que nous avons avec notre Concessionnaire, donc on est en amont, donc responsable de ce type d'engagement. Donc le Concessionnaire fera la déclinaison.

**M. CYPRIANI.-** Ah non, là il est marqué que c'est lui qui fixera les niveaux de consommation énergétique.

**M. BAULIEU.-** Mais actuellement et c'est bien de là que nous partons, les discussions vont impliquer le Concessionnaire, pour l'instant elles nous impliquent que nous, donc dans la relation avec l'administration compétente, les administrations compétentes et donc c'est dans ce cadre là que le cadrage se fait. Et donc ce qu'il résultera, je maintiens quand même mon propos, donc, de la mission confiée au Concessionnaire s'inscrira dans ce cadrage là. Et, au contraire, le Concessionnaire et cela a fait partie des échanges au-delà même du texte, donc que nous avons eu avec le Concessionnaire candidat, le candidat Concessionnaire...

**M. LE PRESIDENT.-** C'était le seul candidat d'ailleurs.

**M. BAULIEU.-** Précisément, oui, on peut le dire au passage, c'était précisément de se retrouver les manches pour, sur ces questions donc environnementales, énergétiques, mais environnementales tout particulièrement parce que nous sommes là, indépendamment même de notre volonté de bien faire, sur un cadrage donc des deux administrations compétentes très sévères. Et je crois que cela a été dit ici par le Président, en matière notamment de mesures compensatoires, eh bien nous souffrons du sol de gare, d'une certaine manière et nous, nous n'avons plus de marge. Donc nous devons trouver les moyens pour répondre aux exigences faites. Et cela donc a été très clairement mentionné au candidat Concessionnaire. Après il en fera, lui, forcément, la déclinaison, puisque c'est lui qui va aménager les lots et qui va les vendre, donc il en fera la déclinaison opérationnelle, mais sur cette base là.

**M. CYPRIANI.-** Alors je n'avais pas tout à fait fini, ce qui m'ennuie un peu c'est aussi cette, dans la parenthèse, qui explicite les consommations énergétiques possibles, on parle de HPE, THPE, BBC, tout cela ce sont des appellations qui sont complètement caduques, si on prend en compte la RT 2012 et j'espère que, on respectera la RT 2012, même si on n'y est pas forcément tenu au moment de du dépôt.

**M. BAULIEU.-** J'ai envie, j'ai envie de dire que cela va de soi, mais donc...

**M. CYPRIANI.-** Oui, mais voilà...

**M. BAULIEU.-** Mais donc... et des services... avec les services, donc je pense que...

**M. CYPRIANI.-** Des appellations comme ça, c'est un peu curieux.

**M. BAULIEU.-** Oui, oui, mais on ne devrait pas mettre, je suis d'accord, on ne devrait pas mettre finalement une terminologie technique qui a une durée de vie limitée...

**M. CYPRIANI.-** C'est fou même...

**M. BAULIEU.-** Alors qu'on a un projet de Traité qui peut courir sur 15 ans, c'est un élément qui est dans le dossier, alors que ce qu'il faut mettre c'est « Respecter a minima les critères requis à l'instant de »...

**M. LE PRESIDENT.-** J'aimerais mieux que l'on mette les choses comme cela, effectivement. Qu'on mette « Respecter a minima les critères...

**M. BAULIEU.-** En vigueur.

**M. LE PRESIDENT.-** « réglementaires », ce qui est d'ailleurs, c'est un peu redondant, parce que, on ne peut pas faire autrement que de respecter...

**M. CYPRIANI.-** Non, non, moi je crois qu'il faut prendre comme minima la RT 2012, parce que, en fonction du moment où l'on dépose le permis de construire...

**M. BAULIEU.-** Attends, en disant ce que j'ai dit, j'étais plus exigeant que toi.

**M. CYPRIANI.-** Oui, absolument.

**M. BAULIEU.-** Parce que je disais que, au-delà de 2012 que va-t-il sortir ?

**M. CYPRIANI.-** Ah oui...

**M. BAULIEU.-** J'attire votre attention sur le fait qu'on parte sur 15 ans.

**M. LE PRESIDENT.-** Moi je pense qu'il faut suivre ce que dit Gabriel, il ne faut pas mettre RT 2012, parce que cette zone là, effectivement, on la terminera en, peut-être, vous la terminerez, parce que moi, en 2030, je ne suis pas sûr que Gaby et moi nous soyons encore là...

**M. BAULIEU.-** Oui, bien sûr.

**M. LE PRESIDENT.-** D'ici là. Mais les normes vont certainement, quand on va commencer vraiment à aménager, la RT 2012 peut-être même sera-t-elle déjà complètement dépassée.

**M. CYPRIANI.-** Elle sera caduque, elle aussi, oui.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors moi je pense qu'il faut mettre : « En respectant au minima les règles en vigueur, les réglementations en vigueur. En disant cela, on se fait plaisir, parce que, je peux te dire que, on ne peut pas construire quelque chose qui ne respecte pas les règles en vigueur, mais on peut le mettre. Voilà, on peut le mettre. Quant aux contraintes environnementales, elles sont déjà, à mon avis, bien encadrées, bien encadrées. Ma foi, un jour, il faudra aussi savoir si l'on continue à construire des usines, peut-être, s'il y a des moments, il faudra regarder, parce que...

**M. CYPRIANI.-** Oui, mais mon cher Jean-Louis, la biodiversité, ce n'est pas seulement les ours blancs.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, d'accord, on pourra toujours « crever de faim » dans notre territoire où il y a de la biodiversité. Bien, O. K. Moi je propose, qu'on mette, effectivement, qu'on modifie, suite à ce que vient de le dire Benoît, qu'on modifie le document et que l'on mette « En respectant le minima et la réglementation en vigueur ». Ce qui, je répète, ne veut rien dire, à mon avis, mais bon, si cela peut faire plaisir, on va le faire. Alors, est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à cela ? Des abstentions ? Rapport suivant.

#### Rapport n°3.6 - Mission Locale - Modification des statuts

**M. MARTIN.-** Modification des statuts de la Mission Locale. Pour limiter le nombre d'interlocuteurs et homogénéiser les pratiques sur le territoire, l'Etat a structuré le réseau des Missions Locales. Dans ce cadre, le rapprochement entre les Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientations de Baume-les-Dames et Ornans avec la Mission Locale de Besançon, devenait incontournable. Ce transfert garantissant à chacune l'absence de charges du rural vers l'urbain et réciproquement, a nécessité la modification des statuts et l'approbation des conventions en chaque association d'origine et la Mission Locale.

Les points principaux de modification portent sur le territoire d'intervention de la Mission Locale qui, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 couvre 6 communautés de communes supplémentaires, soit au total 1 communauté d'agglomération et 12 communautés de communes soit 287 communes et 251 000 habitants.

Sur les modalités de gouvernance, la représentativité et la mise en place de comités locaux des territoires pour des dialogues réguliers avec les besoins des secteurs ruraux.

Cette opération est sans incidence sur le budget de la CAGB et sans transfert de charges au détriment de la Mission Locale.

En tant que membre de la Mission Locale nous devons ce soir délibérer avant l'adoption par arrêté préfectoral.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté. Le rapport suivant.

FELT, MARTIN, TARBOURIECH ne prennent pas part au vote. « Talents des Cités - Financement »

#### Rapport n°3.7 - Concours Talents des Cités 2010 - Financement

**M. MARTIN.-** Talents des Cités 2010. Ce rapport porte sur la 5<sup>ème</sup> édition locale du Concours Talents des Cités 2010. Il est proposé l'octroi d'une subvention de 2 000 €, identique aux trois dernières années, à l'association BGE (ensemBLE pour aGir et EntreprenDre) Franche-Comté, organisatrice de ce concours.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est adopté. Rapport...

#### Rapport n°3.8 - SAIEMB IE - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté Exercice 2009

**M. MARTIN.-** Rapport des administrateurs de la SAIEMB IE, exercice 2009. Donc ce rapport fait apparaître :

- une légère augmentation du patrimoine de 960 m<sup>2</sup>,
- un revenu locatif de 3,1 M€, en augmentation de 28 % par rapport à 2008. Il y a des locaux en 1<sup>ère</sup> location, environ 2 000 m<sup>2</sup> en plus,
- une vacance financière estimée à 250 K€. C'était l'IRDQ,
- et le résultat net au 31 décembre 2009 était de 275 261 €.

Nous devons donc ce soir délibérer, nous prononcer sur ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la SAIEMB.

**M. LE PRESIDENT.-** Alors : MENETRIER, BAULIEU, FOUSSERET, LOYAT, MARIOT, MARTIN ne prennent pas part au vote. Monsieur GONON, vous n'y êtes pas vous, à celle-là ? Monsieur GONON, vous n'y êtes pas, vous, à la SAIEMB ?

**M. MARTIN.-** Non.

**M. LE PRESIDENT.-** C'est dans la « Logements » ?

**M. MARTIN.-** C'est « logements » maintenant.

**M. LE PRESIDENT.-** D'accord. Bon, est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Rapport suivant...

Rapport n°3.9 - sedD - Rapport des administrateurs au Conseil de Communauté -  
Exercice 2009

**M. MARTIN.-** Rapport des administrateurs de la sedD pour l'exercice 2009. Donc ces informations sont issues de l'Assemblée Générale du 2 juillet 2010.

L'activité opérationnelle globale subit l'influence financière de 2008 avec des décalages dans la commercialisation des terrains situés sur les ZAC, des reports de réalisation de travaux et des retards dans l'engagement opérationnel des projets sous maîtrise d'ouvrage publique, les dispositions du plan de relance n'ayant été effectives qu'en fin d'année.

Sur le plan financier, l'exercice 2009 enregistre un résultat net après Impôt sur les Sociétés et intéressement du personnel de 511 K€, identique à 2008. Nous devons, là aussi, nous prononcer sur ce rapport relatif à l'activité et aux comptes annuels de la sedD pour l'exercice 2009.

**M. LE PRESIDENT.-** Oui, donc je fais voter sur ce rapport, sachant que MARTIN, LOYAT, FOUSSERET ne prennent pas part au vote, puisqu'ils sont administrateurs de la sedD, ladite société d'équipement. Il n'y a pas de remarque. C'est donc adopté. Le rapport suivant, Nicolas BODIN.

**Commission n°06 : Prospective, Préparation et accompagnement des grands projets**

Rapport n°6.1 - Mission d'étudiants de Master 2 « Economie et gouvernance des territoires » en lien avec la démarche d'actualisation du projet d'agglomération

**M. BODIN.-** Il s'agit d'un projet d'étudiants de Master 2 en « Economie et gouvernance des territoires » en lien avec la démarche d'actualisation du projet d'agglomération...

**M. LE PRESIDENT.-** Parle plus fort, on ne t'entend pas Nicolas.

**M. BODIN.-** D'accord, alors cette étude a pour objet la réalisation des caractéristiques socio-économiques actuelles et des évolutions de l'Agglomération du Grand Besançon dans une perspective territoriale, c'est-à-dire qui prenne en compte les structures et les fonctions respectives du pôle urbain, des couronnes périurbaines et des espaces ruraux.

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les frais relatifs à l'étude et à la remise d'un rapport final. Ces frais sont estimés forfaitairement à 6 000 € TTC.

**M. LE PRESIDENT.-** Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas. Jean-Claude.

### **Commission n°02 : Transports, Infrastructures, Déplacements**

#### **Rapport n°2.1 - Avenant n°1 au marché relatif à l'exploitation des supports publicitaires sur les bus du réseau de transport urbain**

**M. ROY.-** Le rapport 2.1 concerne un avenant qui fait suite à un marché d'affichage publicitaire sur les bus du réseau GINKO. La société METROBUS étant donc le titulaire de ce marché.

Ce marché est arrivé à échéance à la fin de l'année et la Commission d'Appel d'Offres du 14 décembre a déclaré le marché infructueux. On a donc décidé de lancer une nouvelle procédure et cet avenant permet de prolonger ce contrat pour une durée de 3 mois pour pouvoir récupérer financièrement une redevance garantie de 40 000 € HT. Voilà l'objet de ce rapport.

**M. LE PRESIDENT.-** Bien, je vous remercie. Est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

#### **Rapport n°2.2 - Avenant n°2 au contrat de vente GNV**

**M. ROY.-** Le rapport 2.2, c'est un avenant n°2 au contrat de vente GNV qui a pour objet de prendre en compte le changement de délégataire à partir du 1<sup>er</sup> janvier, TRANSDEV BESANCON MOBILITE et de reprendre en compte les nouvelles dispositions, fixées par un arrêté, relatives au mesurage des masses de gaz comprimé pour les véhicules. Voilà l'objet de ce rapport 2.2.

**M. LE PRESIDENT.-** Bon, il n'a pas de remarque. C'est adopté. J'ai quelque chose à vous dire après.

### **Questions diverses**

#### **Rapport n°10.1 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil**

**M. LE PRESIDENT.-** Simplement, « Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil » est-ce qu'il y a des remarques ? Je n'en vois pas.

Je voulais simplement, s'il vous plaît, vous demander un instant d'attention. Il y avait trop d'agitation au début de ce Conseil, je voulais simplement que, en cette fin de Conseil nous ayons une pensée pour Robert SCHWINT. Parce que Robert SCHWINT était, je le rappelle, le 1<sup>er</sup> Président de notre Agglomération. Je crois que beaucoup ici ont apprécié de travailler avec lui.

C'était un homme de grandes qualités, qui a, pendant 24 et puis il a fait 3 mandats, 18, cela fait 42 ans, donc a été Maire, je crois, 42 ans Maire, oui, cela fait beaucoup. Il nous a quitté et je crois qu'aujourd'hui nous devons avoir, comme cela, à la fin de cette réunion, après cette réunion d'Orientations Budgétaires, avoir un instant, se souvenir. Je pense d'ailleurs que, dans ce souvenir, on peut y associer aussi Claude GIRARD qui a, lui aussi, été un des constructeurs, un des bâtisseurs de cette Agglomération et moi qui était son adversaire c'est vrai que, je le regrette. Il a été aussi l'adversaire de Robert SCHWINT, mais je crois qu'il y avait beaucoup de respect entre nous. Et je vous demanderai, je n'ai pas voulu le faire en début de séance, il y avait trop de bruit et vous n'étiez pas attentifs, je voulais simplement en cette fin de séance, alors que maintenant tout ça c'est terminé, qu'on vient de voter le Budget, que l'on voit quand même que les bases sur lesquelles nous étions partis, après le District, le Conseil des Communes du Grand Besançon, le District et d'autres choses dans cette Agglomération que nous allons réussir à bâtir des territoires nouveaux, nous allons continuer à nous développer. L'Agglomération telle qu'elle est aujourd'hui c'est effectivement une étape. On sait très bien qu'avec les Commissions, les CDCI, elles s'appellent comme ça, Commissions Départementales de Coopération Intercommunales qui vont se mettre en place, il n'est pas impossible que les contours des agglomérations augmentent ou diminuent, d'autres se forment.

Nous sommes donc à une étape et je voulais simplement vous demander que, et je vais les joindre dans cette minute de silence, que nous ayons une pensée pour ces hommes qui nous ont précédés et aussi pour l'ensemble des collègues qui ont été, entre autres lors de notre dernier mandat, qui ont disparu. Il y avait chez vous des collègues qui ont disparu pendant le dernier mandat et que nous ayons un petit instant de recueillement en leur mémoire. Je vous demande donc d'observer une minute de silence.

Je vous remercie. La séance est terminée, et levée.